



Lunel-Viel, le 26 février 2019

**PROCES VERBAL DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 18 FÉVRIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le dix-huit février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean CHARPENTIER, Maire.

PRESENTS : Mr CHARPENTIER – Mr FENOY – Mme FROIDURE – Mr CANNAT – Mr BOLUDA – Mme LAURENT – Mr RICOME – Mr VALENZA – Mr FAISANDIER – Mr METHEL – Mr GERONDARAS – Mme ARPIN-ROUX – Mme DE OLIVEIRA – Mme MOUSSU – Mme PELLET-LAPORTE – Mme MUSEMAQUE – Mr TINEL – Mr PERES – Mme RAYNAL – Mr SULTAN

REPRÉSENTÉS :

Mr PELISSIER est représenté par Mr CANNAT

Mme NASTORG-PECHENART est représentée par Mme DE OLIVEIRA

Mme RIBLER est représentée par Mr SULTAN

Mme ZARAGOZA est représentée par Mr TINEL

ABSENTS EXCUSÉS : Mme TISSINIER – Mme CHEVALIER – Mr GALIANO

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr CANNAT

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour de la présente séance.

1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU LUNDI 17 DÉCEMBRE 2018

2 - MOYENS GENERAUX ET FINANCES

2 - PERSONNEL

2-1) Création de postes et actualisation du tableau des effectifs (Rapporteur : Mr CHARPENTIER)

3 - FINANCES / MARCHES PUBLICS

3-1) Comptes de gestion 2018 : commune – service eau potable - service assainissement – service assainissement non collectif (Rapporteur : Mr RICOME)

3-2) Comptes administratifs 2018 : commune – service eau potable - service assainissement - service assainissement non collectif

Affectation du résultat 2018 : commune – service eau potable - service assainissement - service assainissement non collectif (Rapporteur : Mr. Ricome)

3-3) Rapport et Débat d'Orientation Budgétaire 2019 (Rapporteurs : Mr CHARPENTIER et Mr RICOME)

4 - URBANISME / AMENAGEMENT / PATRIMOINE / CULTURE

4-1) Demandes de subventions pour le déplacement et la création d'un nouvel hangar des services techniques à l'État (DSIL) ; à la Région et au Département (dans le cadre de la valorisation et requalification du Bourg-Centre) (Rapporteur : Mr CHARPENTIER)

4-2) Demandes de subventions pour le projet d'aménagement déplacements doux du chemin des Horts (État, Région, Département et CCPL) (Rapporteur : Mr FENOY)

4-3) Demandes de subventions pour l'équipement numérique de l'école Gustave Courbet à l'État (DSIL) ; au Conseil Régional et au Conseil Départemental (Rapporteur : Mr CHARPENTIER)

4-4) Demande de subvention pour l'équipement numérique de la bibliothèque au Conseil Départemental de l'Hérault (Rapporteur : Mme PELLET-LAPORTE)

4-5) Demande de subvention à l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (étude aménagement et valorisation du centre-ville - requalification des bâtis communaux anciens et aménagements urbains - opération Bourg-Centre) (Rapporteur : Mr FENOY)

5 - INTERCOMMUNALITE

5-1) Renouvellement de la convention de mise à disposition du service commun commande publique - affaires juridiques - assurances de la Communauté des Communes du Pays de Lunel - Autorisation de signature de la convention (Rapporteur : Mr CHARPENTIER)

5-2) Renouvellement de la convention de prêt de matériel avec la Communauté des Communes du Pays de Lunel (Rapporteur : Mr CHARPENTIER)

6 - CITOYENNETE / SOCIAL / SOLIDARITÉ :

6-1) Motion d'appel à la défense de la loi de 1905 (Rapporteur : Mr CHARPENTIER)

7 - COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

(Rapporteur : Mr CHARPENTIER)

8 - QUESTIONS DIVERSES

Ordre du jour adopté à l'unanimité.

1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU LUNDI 17 DÉCEMBRE 2018

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer.

Adopté à l'unanimité.

2 - MOYENS GENERAUX ET FINANCES

2 - PERSONNEL

2-1) Création de postes et actualisation du tableau des effectifs

Rapporteur : Mr CHARPENTIER

Monsieur le Maire propose :

*compte tenu des possibilités d'avancements de grades pour quatre agents en 2019, de créer 4 postes d'adjoint technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet,

*de réduire la durée hebdomadaire d'un poste PEC au service technique actuellement à temps complet et devenu vacant. Il conviendrait d'abaisser la durée à 20 heures hebdomadaires.

- Monsieur le Maire propose le nouveau tableau des effectifs :

EFFECTIFS	EMPLOIS	TEMPS
1	ATTACHE TERRITORIAL	COMPLET
1	REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	COMPLET
1	REDACTEUR	COMPLET
1	TECHNICIEN (TITULAIRE OU CONTRACTUEL)	COMPLET
1	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINC 1ERE CLASSE	COMPLET
2	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINC 2EME CLASSE	COMPLET
7	ADJOINT ADMINISTRATIF	COMPLET
1	ADJOINT ADMINISTRATIF	NON COMPLET
1	ADJOINT TERRIT DU PATRIMOINE	COMPLET

1	CHEF DE SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE	COMPLET
2	BRIGADIER CHEF PRINCIPAL DE POLICE	COMPLET
2	GARDIEN DE POLICE	COMPLET
1	AGENT DE MAITRISE	COMPLET
1	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CL	COMPLET
8	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL	COMPLET
4	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL	NON COMPLET
1	ADJOINT TECHNIQUE	NON COMPLET
11	ADJOINT TECHNIQUE	COMPLET
3	ATSEM PRINCIPAL 1ERE CLASSE	COMPLET
1	ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE	COMPLET
1	ANIMATEUR TERRITORIAL	COMPLET
1	ANIMATEUR (CONTRACTUEL PERMANENT/CDI)	COMPLET
1	ADJOINT D'ANIMATION PRINC 2EME CLASSE	COMPLET
4	ADJOINT D'ANIMATION	COMPLET
2	ADJOINT D'ANIMATION	NON COMPLET
2	CONTRAT AVENIR	COMPLET
17	CUI-CAE / PEC	NON COMPLET

Le conseil municipal est invité :

*à délibérer sur :

- la création de quatre postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} Classe à temps complet.
- de réduire à 20 heures la durée hebdomadaire d'un poste PEC au service technique actuellement à temps complet et devenu vacant.

*à approuver le tableau des effectifs actualisé.

Adopté à l'unanimité.

*Monsieur Tinel demande quel est le secteur concerné par les avancements de grades.
Monsieur le Maire répond qu'il s'agit principalement de la filière technique.*

3 - FINANCES / MARCHES PUBLICS

3-1) Comptes de gestion 2018 : commune – service eau potable - service assainissement – service assainissement non collectif

Rapporteur : Mr RICOME

COMPTE DE GESTION COMMUNE 2018

Le compte de gestion 2018 du budget communal de Monsieur le Trésorier de la commune de LUNEL-VIEL est soumis pour approbation au Conseil Municipal de LUNEL-VIEL.

Ce document financier qui n'appelle aucune observation ni réserve, présente un excédent global de clôture identique à celui du compte administratif principal de la commune de LUNEL-VIEL, à savoir :

1 051 427.78 Euros

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour adopter le compte de gestion 2018 de la commune.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES (A)	3 934 056,81 €	4 325 411,96 €	8 259 468,77 €
TITRES DE RECETTES EMIS (B)	1 851 494,20 €	4 251 616,79 €	6 103 110,99 €
REDUCTIONS DE TITRES (C)	0,00 €	71 108,40 €	71 108,40 €
RECETTES NETTES (D=B-C)	1 851 494,20 €	4 180 508,39 €	6 032 002,59 €
DEPENSES			
AUTORISATIONS BUDGETAIRES TOTALES (E)	3 934 056,81 €	4 325 411,96 €	8 259 468,77 €
MANDATS EMIS (F)	2 122 542,96 €	3 859 900,04 €	5 982 443,00 €
ANNULATIONS DE MANDATS (G)	868,37 €	79 058,74 €	79 927,11 €
DEPENSES NETTES (H=F-G)	2 121 674,59 €	3 780 841,30 €	5 902 515,89 €
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(D-H) = EXCEDENT (H-D) = DEFICIT	-270 180,39 €	399 667,09 €	129 486,70 €

	RESULTAT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2017)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE (2018)	RESULTAT DE CLÔTURE (2018)
BUDGET PRINCIPAL (COMMUNE)				
INVESTISSEMENT	690 864,12 €	0,00 €	-270 180,39 €	420 683,73 €
FONCTIONNEMENT	763 511,24 €	532 434,28 €	399 667,09 €	630 744,05 €
TOTAL	1 454 375,36 €	532 434,28 €	129 486,70 €	1 051 427,78 €

Adopté à la majorité.

Contre : 6 (mesdames Raynal, Zaragoza, Ribler, messieurs Tinel, Peres, Sultan).

COMPTE DE GESTION EAU POTABLE 2018

Le compte de gestion 2018 du service eau de Monsieur le Trésorier de la commune de LUNEL-VIEL est soumis pour approbation au Conseil Municipal de LUNEL-VIEL.

Ce document financier qui n'appelle aucune observation ni réserve, présente un excédent global de clôture identique à celui du compte administratif du service eau de la commune de LUNEL-VIEL, à savoir :

120 693.82 Euros

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour adopter le compte de gestion du service de l'eau.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES (A)	180 902,63 €	177 331,64 €	358 234,27 €
TITRES DE RECETTES EMIS (B)	62 987,87 €	115 025,27 €	178 013,14 €
REDUCTIONS DE TITRES (C)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RECETTES NETTES (D=B-C)	62 987,87 €	115 025,27 €	178 013,14 €
DEPENSES			
AUTORISATIONS BUDGETAIRES TOTALES (E)	180 902,63 €	177 331,64 €	358 234,27 €
MANDATS EMIS (F)	30 640,57 €	64 467,20 €	95 107,77 €
ANNULATIONS DE MANDATS (G)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
DEPENSES NETTES (H=F-G)	30 640,57 €	64 467,20 €	95 107,77 €
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(D-H) = EXCEDENT (H-D) = DEFICIT	32 347,30 €	50 558,07 €	82 905,37 €

	RESULTAT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2017)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE (2018)	RESULTAT DE CLÔTURE (2018)
BUDGET ANNEXE (EAU)				
INVESTISSEMENT	-24 383,29 €	0,00 €	32 347,30 €	7 964,01 €
FONCTIONNEMENT	80 640,48 €	18 468,74 €	50 558,07 €	112 729,81 €
TOTAL	56 257,19 €	18 468,74 €	82 905,37 €	120 693,82 €

Adopté à la majorité.

Contre : 6 (mesdames Raynal, Zaragoza, Ribler, messieurs Tinel, Peres, Sultan).

COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2018

Le compte de gestion 2018 du service assainissement collectif de Monsieur le Trésorier de la commune de LUNEL-VIEL est soumis pour approbation au Conseil Municipal de LUNEL-VIEL.

Ce document financier qui n'appelle aucune observation ni réserve, présente un excédent global de clôture identique à celui du compte administratif du service assainissement collectif de la commune de LUNEL-VIEL, à savoir :

69 864.43 Euros

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour adopter le compte de gestion du service assainissement collectif.

TRESORERIE DE MAUGUIO
COLLECTIVITE : LUNEL VIEL

COMPTE DE GESTION - ASSAINISSEMENT
RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

Exercice : 2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES (A)	337 888,29 €	338 057,58 €	675 945,87 €
TITRES DE RECETTES EMIS (B)	203 278,71 €	258 598,75 €	461 877,46 €
REDUCTIONS DE TITRES (C)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RECETTES NETTES (D=B-C)	203 278,71 €	258 598,75 €	461 877,46 €
DEPENSES			
AUTORISATIONS BUDGETAIRES TOTALES (E)	337 888,29 €	338 057,58 €	675 945,87 €
MANDATS EMIS (F)	215 644,16 €	220 213,54 €	435 857,70 €
ANNULATIONS DE MANDATS (G)	0,00 €	19 064,87 €	19 064,87 €
DEPENSES NETTES (H=F-G)	215 644,16 €	201 148,67 €	416 792,83 €
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(D-H) = EXCEDENT (H-D) = DEFICIT	-12 365,45 €	57 450,08 €	45 084,63 €

	RESULTAT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2017)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE (2018)	RESULTAT DE CLÔTURE (2018)
BUDGET ANNEXE (ASSAINISSEMENT)				
INVESTISSEMENT	-57 797,78 €		-12 365,45 €	-70 163,23 €
FONCTIONNEMENT	175 447,57 €	92 869,99 €	57 450,08 €	140 027,66 €
TOTAL	117 649,79 €	92 869,99 €	45 084,63 €	69 864,43 €

Adopté à la majorité.

Contre : 6 (mesdames Raynal, Zaragoza, Ribler, messieurs Tinel, Peres, Sultan).

COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2018

Le compte de gestion 2018 du service d'assainissement non collectif Monsieur le Trésorier de la commune de LUNEL-VIEL est soumis pour approbation au Conseil Municipal de LUNEL-VIEL.

Ce document financier qui n'appelle aucune observation ni réserve, présente un excédent global de clôture identique à celui du compte administratif du service d'assainissement non collectif de la commune de LUNEL-VIEL, à savoir :

1 109.97 Euros

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour adopter le compte de gestion du service de l'assainissement non collectif.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES (A)	0,00 €	5 125,67 €	5 125,67 €
TITRES DE RECETTES EMIS (B)	0,00 €	384,00 €	384,00 €
REDUCTIONS DE TITRES (C)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RECETTES NETTES (D=B-C)	0,00 €	384,00 €	384,00 €
DEPENSES			
AUTORISATIONS BUDGETAIRES TOTALES (E)	0,00 €	5 125,97 €	5 125,97 €
MANDATS EMIS (F)	0,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
ANNULATIONS DE MANDATS (G)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
DEPENSES NETTES (H=F-G)	0,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(D-H) = EXCEDENT (H-D) = DEFICIT	0,00 €	-1 116,00 €	-1 116,00 €

	RESULTAT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2017)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE (2018)	RESULTAT DE CLÔTURE (2018)
BUDGET ANNEXE (ASSAINISSEMENT)				
INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FONCTIONNEMENT	2 225,97 €	0,00 €	-1 116,00 €	1 109,97 €
TOTAL	2 225,97 €	0,00 €	-1 116,00 €	1 109,97 €

Adopté à la majorité.

Contre : 6 (mesdames Raynal, Zaragoza, Ribler, messieurs Tinel, Peres, Sultan).

3-2) Comptes administratifs 2018 : commune – service eau potable - service assainissement - service assainissement non collectif

Affectation du résultat 2018 : commune – service eau potable - service assainissement - service assainissement non collectif

Rapporteur : Mr. Ricome

Monsieur le Maire quitte la séance et ne participe pas au vote des comptes administratifs 2018 de la commune, du service eau potable, du service assainissement et du service de l'assainissement non collectif.

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2018

Vu la commission des finances en date du 11 février 2019,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur FENOY, 1er Adjoint, est invité à délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par Monsieur CHARPENTIER Jean, Maire, qui se résume ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE		RESULTATS GENERAUX 2018	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
COMPTE ADMINISTRATIF	OU DEFICIT	OU EXCEDENT	OU DEFICIT	OU EXCEDENT	OU DEFICIT	OU EXCEDENT	OU DEFICIT	OU EXCEDENT
Opération de l'exercice 2018	3 780 841,30 €	4 180 508,39 €	2 121 674,59 €	1 851 494,20 €	5 902 515,89 €	6 032 002,59 €		
Résultat de l'exercice 2018		399 667,09 €		- 270 180,39 €	- €	129 486,70 €		
Résultat reportés 2017		231 076,96 €		690 864,12 €	- €	921 941,08 €		
TOTAUX (réalisations+reports)	3 780 841,30 €	4 411 585,35 €	2 121 674,59 €	2 542 358,32 €	5 902 515,89 €	6 953 943,67 €		
Reste à réaliser	- €	- €		981 805,20 €	1 692 172,75 €	981 805,20 €	710 367,55 €	
TOTAUX CUMULES	3 780 841,30 €	4 411 585,35 €	2 121 674,59 €	3 524 163,52 €	5 902 515,89 €	7 935 748,87 €		
Résultats de clôture 2018		630 744,05 €		420 683,73 €	- €	1 051 427,78 €		1 051 427,78 €
RESULTATS DEFINITIFS		630 744,05 €		420 683,73 €		1 051 427,78 €		341 060,23 €

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Adopté à la majorité.

Contre : 6 (mesdames Raynal, Zaragoza, Ribler, messieurs Tinel, Peres, Sultan).

COMPTE ADMINISTRATIF EAU POTABLE 2018

Vu la commission des finances en date du 11 février 2019,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur FENOY, 1er Adjoint, est invité à délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par Monsieur CHARPENTIER Jean, Maire, qui se résume ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE		RESULTATS GENERAUX 2018	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opération de l'exercice 2018	64 467,20 €	115 025,27 €	30 640,57 €	62 987,87 €	95 107,77 €	178 013,14 €		
Résultat de l'exercice 2018		50 558,07 €		32 347,30 €	- €	82 905,37 €		
Résultat reportés 2017		62 171,74 €	24 383,29 €		24 383,29 €	62 171,74 €		
TOTAUX (réalisations+reports)	64 467,20 €	112 729,81 €	55 023,86 €	62 987,87 €	119 491,06 €	240 184,88 €		
Reste à réaliser	- €	- €			- €		- €	
TOTAUX CUMULES		112 729,81 €	55 023,86 €	62 987,87 €	55 023,86 €	175 717,68 €		
Résultats de clôture 2018		112 729,81 €		7 964,01 €	- €	120 693,82 €		120 693,82 €
RESULTATS DEFINITIFS		112 729,81 €		7 964,01 €		120 693,82 €		120 693,82 €

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Adopté à la majorité.

Contre : 6 (mesdames Raynal, Zaragoza, Ribler, messieurs Tinel, Peres, Sultan).

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2018

Vu la commission des finances en date du 11 février 2019,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur FENOY, 1er Adjoint, est invité à délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par Monsieur CHARPENTIER Jean, Maire, qui se résume ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE		RESULTATS GENERAUX 2018	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opération de l'exercice 2018	201 148,67 €	258 598,75 €	215 644,16 €	203 278,71 €	416 792,83 €	461 877,46 €		
Résultat de l'exercice 2018		57 450,08 €		- 12 365,45 €	- €	45 084,63 €		
Résultat reportés 2017		82 577,58 €		- 57 797,78 €	- €	24 779,80 €		
TOTAUX (réalisations+reports)	201 148,67 €	341 176,33 €	215 644,16 €	145 480,93 €	416 792,83 €	486 657,26 €		
Reste à réaliser			29 700,00 €	6 460,00 €	29 700,00 €	6 460,00 €	23 240,00 €	
TOTAUX CUMULES	201 148,67 €	341 176,33 €	245 344,16 €	151 940,93 €	446 492,83 €	493 117,26 €		
Résultats de clôture 2018		140 027,66 €		- 70 163,23 €	- €	69 864,43 €		69 864,43 €
RESULTATS DEFINITIFS		140 027,66 €		- 70 163,23 €		69 864,43 €		46 624,43 €

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Adopté à la majorité.

Contre : 6 (mesdames Raynal, Zaragoza, Ribler, messieurs Tinel, Peres, Sultan).

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2018

Vu la commission des finances en date du 11 février 2019,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur FENOY, 1er Adjoint, est invité à délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par Monsieur CHARPENTIER Jean, Maire, qui se résume ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE		RESULTATS GENERAUX 2018	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opération de l'exercice 2018	1 500,00 €	384,00 €	- €	- €	1 500,00 €	384,00 €		
Résultat de l'exercice 2018	- 1 116,00 €			- €	- 1 116,00 €	- €		
Résultat reportés 2017		2 225,97 €	- €		- €			
TOTAUX (réalisations+reports)	1 500,00 €	2 609,97 €	- €	- €	1 500,00 €	2 609,97 €		
Reste à réaliser			- €	- €	- €	- €	- €	
TOTAUX CUMULES	1 500,00 €	2 609,97 €	- €	- €	1 500,00 €	2 609,97 €		
Résultats de clôture 2018		1 109,97 €		- €	- €	1 109,97 €		1 109,97 €
RESULTATS DEFINITIFS		1 109,97 €		- €		1 109,97 €		1 109,97 €

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Adopté à la majorité.

Contre : 6 (mesdames Raynal, Zaragoza, Ribler, messieurs Tinel, Peres, Sultan).

AFFECTATION RESULTAT COMMUNE 2018

Monsieur Ricome indique que le compte administratif 2018 fait apparaître, en résultat de clôture, un excédent de fonctionnement de : **630 744.05 €**

Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

<u>EXPLOITATION</u>	
* Excédent de fonctionnement antérieur reporté 2017 (002) :	231 076.96 €
* Excédent de fonctionnement de l'exercice 2018 :	399 667.09 €
• EXCEDENT CUMULE 2018	<u>630 744.05 €</u>
<u>INVESTISSEMENT</u>	
* Excédent d'investissement antérieur reporté 2017 (001) :	690 864.12 €
* Déficit d'investissement de l'exercice 2018 :	-270 180.39 €
• EXCEDENT CUMULE 2018	420 683.73 €
EXCEDENT AU 31/12/2018 (FONCTIONNEMENT) :	<u>630 744.05 €</u>
EXCEDENT AU 31/12/2018 (INVESTISSEMENT) :	420 683.73 €
<u>RESTES A REALISER 2017 (Investissement)</u>	
Restes à réaliser (RAR), Dépenses au 31/12/2018 :	1 692 172.75 €
Restes à réaliser (RAR), Recettes au 31/12/2018 :	981 905.20 €
(RAR) – Différence Recettes/Dépenses =	
Il ressort un besoin de financement pour la section d'investissement de :	-710 267.55 €
<u>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</u>	
Affectation à l'article (1068) – Recette d'investissement	330 000 €
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (1068) :	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)(002) :	
	300 744.05 €

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Adopté à la majorité.

Contre : 6 (mesdames Raynal, Zaragoza, Ribler, messieurs Tinel, Peres, Sultan).

AFFECTATION RESULTAT EAU POTABLE 2018

Monsieur Ricome indique que le compte administratif 2018 fait apparaître, en résultat de clôture, un excédent de fonctionnement de : **112 729.81 €**

Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

<u>EXPLOITATION</u> * Excédent d'exploitation antérieur reporté 2017 (002) : * Excédent d'exploitation de l'exercice 2018 : • EXCEDENT CUMULE 2018	 62 171.74 € 50 558.07 € <u>112 729.81 €</u>
<u>INVESTISSEMENT</u> * Déficit d'investissement antérieur reporté 2017 (001) : * Excédent d'investissement de l'exercice 2018 : • EXCEDENT CUMULE 2018	 - 24 383.29 € 32 347.30 € 7 964.01 €
EXCEDENT AU 31/12/2018 (EXPLOITATION) : EXCEDENT AU 31/12/2018 (INVESTISSEMENT) : <u>RESTES A REALISER 2017 (Investissement)</u> Restes à réaliser (RAR), Dépenses au 31/12/2018 : Restes à réaliser (RAR), Recettes au 31/12/2018 : (RAR) – Différence Recettes/Dépenses = Il ressort un besoin de financement pour la section d'investissement de :	 <u>112 729.81 €</u> 7 964.01 €
<u>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</u> Affectation à l'article (1068) – Recette d'investissement Solde disponible affecté comme suit : * Affectation complémentaire en réserves (1068) : * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (002) :	 60 000 € 60 693.82 €

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Adopté à la majorité.

Contre : 6 (mesdames Raynal, Zaragoza, Ribler, messieurs Tinel, Peres, Sultan).

AFFECTATION RESULTAT ASSAINISSEMENT 2018

Monsieur Ricome indique que le compte administratif 2018 fait apparaître, en résultat de clôture, un excédent de fonctionnement de : **140 027.66 €**

Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

<u>EXPLOITATION</u>	
* Excédent d'exploitation antérieur reporté 2017 (002) :	57 450.08 €
* Excédent d'exploitation de l'exercice 2018 :	82 577,58 €
• EXCEDENT CUMULE 2018	<u>140 027,66 €</u>
<u>INVESTISSEMENT</u>	
* Déficit d'investissement antérieur reporté 2017 (001) :	-57 797.78 €
* Déficit d'investissement de l'exercice 2018 :	-12 365.45 €
• DEFICIT CUMULE 2018	-70 163.23 €
EXCEDENT AU 31/12/2018 (EXPLOITATION) :	<u>140 027,66 €</u>
DEFICIT AU 31/12/2018 (INVESTISSEMENT) :	-70 163.23 €
<u>RESTES A REALISER 2017 (Investissement)</u>	
Restes à réaliser (RAR), Dépenses au 31/12/2018 :	-29 700 €
Restes à réaliser (RAR), Recettes au 31/12/2018 :	6 460 €
(RAR) – Différence Recettes/Dépenses =	-93 403,23 €
Il ressort un besoin de financement pour la section d'investissement de :	
<u>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</u>	
Affectation à l'article (1068) – Recette d'investissement	93 403,23 €
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (1068) :	46 624. 43 €
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (002) :	

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Adopté à la majorité.

Contre : 6 (mesdames Raynal, Zaragoza, Ribler, messieurs Tinel, Peres, Sultan).

AFFECTATION RESULTAT 2018 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Monsieur Ricome indique que le compte administratif 2018 fait apparaître, en résultat de clôture, un excédent de fonctionnement de : **1 109.97 €**

Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

A. BILAN 2018

B. LES PERSPECTIVES 2019

A. BILAN 2018

Axe n°1 : entretenir le patrimoine, aménager les espaces et équipements publics

▣ ARENES MUNICIPALES

- ▣ Rénovation des arènes
 - ▣ Reprise des structures métalliques des gradins
 - ▣ Plateforme pour les personnes à mobilité réduite
 - ▣ Nouvelles toilettes accessibles côté arènes et côté boulodrome
 - ▣ Vestiaire plus confortable
 - ▣ Point d'eau à la buvette
- ▣ Soirée festive pour l'inauguration (juin 2018)
 - ▣ Exposition des dessins d'enfants sur le thème « dessine ta fête »
 - ▣ Roussataïe
 - ▣ Arlésiennes et spectacle équestre avec Renaud Vinuesa
 - ▣ Animations pena, rodéo mécanique, jeux gonflables, apéritif, distribution de bandanas de la fête

▣ BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

- ▣ Réhabilitation intégrale du rez-de-chaussée de l'ancienne école Jules Ferry
 - ▣ Révision toiture du bâtiment
 - ▣ création des volumes : deux espaces d'accueil,
 - ▣ Isolation phonique
 - ▣ Electricité, plomberie, chauffage, peinture
 - ▣ Révision des huisseries
 - ▣ Aménagement d'un coin tisanderie
 - ▣ Création de deux sanitaires aux normes d'accessibilité (une pour la bibliothèque et une pour le bâtiment)
 - ▣ Sécurité et accessibilité
 - ▣ Réfection du hall Est
- ▣ => Réception des travaux fin janvier pour un déménagement effectif 1^{er} semestre 2019

▣ Voiries et réseaux

- ▣ Reprise des malfaçons RN 113
- ▣ Réfection du trottoir et de la chaussée rue de l'Egalité
- ▣ Réfection du réseau assainissement rue Jean Moulin et rue Antoine Roux

▣ Divers

- ▣ Etanchéité du toit de l'école maternelle (3^{ème} tranche / 5)
- ▣ Reprise de l'alimentation électrique de la salle Roux
- ▣ Nouvelle pompe d'arrosage plus puissante pour les stades

▣ Travaux en régie réalisés par les services techniques

- ▣ Aménagement d'une rambarde pour sécurisation terrasse parc Rn 113
- ▣ Mise en accessibilité du columbarium
- ▣ Stade : installation de filets

- Arènes : fermeture du toril, peintures piste et contre piste, création d'un espace pour les chevaux
- Ecole maternelle : peinture, mise en place de prises internet dans chaque classe avec installation d'équipements informatiques (via l'association Apeem)
- Fleurissement : des plantes allélopathiques (rue Auguste, école Courbet...)
- Crèches : aménagement placard (Kadine), remplacement chauffage (salle de change) et hotte aspirante crèche Les Bisounours
- Aménagement des bureaux de la mairie avec valorisation du patrimoine du château

Axe n° 2 : prévoir l'évolution du village, planifier son développement et améliorer son cadre de vie

▣ EXTENSION DE L'ÉCOLE GUSTAVE COURBET

- ▣ Réalisation d'un nouveau bâtiment (300m²)
 - ▣ Création de 2 salles de classes
 - ▣ Un espace intermédiaire d'accueil (hall, bureau, sanitaires)

- ❑ Un espace périscolaire modulable et indépendante

❑ Aménagement extérieur

- ❑ Un amphithéâtre urbain
- ❑ Remaniement de la cour de récréation (cheminement, espaces verts, bancs, jeux, mobiliers et marquage au sol...)

❑ Voirie

- ❑ Elargissement rue du Verdier
 - ❑ Desserte du quartier améliorée (école, maison de retraite, halle des sports)
 - ❑ Création d'une liaison piétonne agréable entre les deux écoles
 - ❑ Piliers de pierre et grilles « à l'ancienne »
 - ❑ Mise en place prochainement du double sens

❑ Voirie

- ❑ Rue du Château d'eau
 - ❑ Largeur de la voie plus étroite pour réduire la vitesse de circulation
 - ❑ Des stationnements matérialisés
 - ❑ Des trottoirs accessibles
 - ❑ Un cheminement piéton
 - ❑ Une bande cyclable
 - ❑ Des arbres plantés

❑ Eclairage public

- ❑ Sortie école maternelle : pose d'un candélabre équipé d'une lanterne LED
- ❑ Halle des sports : remplacement de 11 ampoules iodures d'éclairage du plateau sportif
- ❑ Stade : éclairage parking du foot, installation de lampes leds pour sécuriser la descente d'escalier
- ❑ Village, bâtiments publics : remplacement systématique des lanternes énergivores en led économiques

❑ Déplacements doux

- ❑ Des Horts au parc : 3^{ème} tronçon de la boucle verte (travaux réalisés par le SIATEO et la commune de Lunel-Viel)
- ❑ Boucle verte déjà 7 km d'aménagements cyclables sur les 10,45 km prévus

- ❑ Règlement voirie pour une ville plus agréable
- ❑ Zone bleue place du 14 juillet pour faciliter le stationnement en centre-ville (aménagements réalisés par les Services Techniques de la commune)
- ❑ Réception des 18 logements sociaux des Horts et attribution à 14 lunelviellois
- ❑ Poursuite du plan vert : nouvelles plantations sur la place du 14 juillet, avenue des sports et route de Valergues
- ❑ Concours villes et villages fleuris – Prix de l'animation aux jardins partagés
- ❑ Mise en place du concours balcons, terrasses, fenêtres fleuris
- ❑ Installation de vases d'Anduze dans l'allée du parc

Axe n°3 : pérenniser et développer les services à la personne

❑ Social

- ❑ Maintien de la Mutu'LV : une assurance sociale solidaire pour les lunelviellois sans mutuelle
- ❑ Pérennisation des activités du Point Solidarité (cours de cuisine, distribution colis alimentaires)
- ❑ Jardins familiaux des parcelles mises à la disposition, entraide sociale avec les récoltes solidaires au profit de l'aide alimentaire
- ❑ Convention signée entre le CCAS et l'EHPAD La Jolivade : programme de loisirs sur l'année qui comprend découverte du patrimoine et traditions locales, formation d'une chorale, atelier culinaire

❑ Enfance / Jeunesse

- ❑ Remise de dictionnaires aux Cm2
- ❑ Camp été pour ados
- ❑ Emplois saisonniers = 6 jeunes recrutés en été pour renforcer les équipes animation et technique
- ❑ Rythme scolaire = passage à la semaine de 4 jours avec maintien d'activités culturelles et sportives pour les enfants
- ❑ Maintien du Coup de Pouce

❑ Divers

- ❑ Opération tranquillité vacances
- ❑ Plan canicule
- ❑ Nouveau dispositif d'Alerte Événement (inscription en ligne sur le site)
- ❑ Personnel communal Atsem, animation et entretien formé aux premiers secours avec installation de défibrillateurs dans chaque école

Axe n° 4 : préserver l'environnement

❑ Actions participatives / actions éco-citoyennes (incinérateur)

❑ Actions participatives / actions éco-citoyennes

- ❑ En quête de vert
- ❑ Gratifieria
- ❑ Opération Nettoyons la nature

❑ Cohésion sociale

- ❑ Animations des jardins partagés
- ❑ Jardins partagés / cueillette solidaire <> distribution de légumes banque alimentaire

❑ Travaux

- ❑ Borne électrique pour vélos et voitures (horts)
- ❑ Implantation composteur collectif (parking des Thermes)
- ❑ Mise en place de colonnes à verre – rue de la cave, Zone Roucagnier, Compagnons et lotissement des Horts (pris en charge à moitié par la commune, le reste a été financé par la CCPL et le promoteur Premalis)
- ❑ Elagage des grands arbres

❑ Démarche

- ❑ O Phyto = trois grenouilles pour la commune
- ❑ Achat d'une balayeuse et petits équipements zéro phyto

❑ Forage des Horts => Arrêté du Préfet pour Déclaration d'Utilité Publique

Axe n°5 : développer l'animation et l'offre culturelle

❑ Saison culturelle 2018 des actes autour d'*Un piano sous les arbres*

- ❑ Les moments forts de la saison 2018
 - ❑ Théâtre à l'école primaire jouée par tous les enfants de l'école maternelle
 - ❑ Carnaval nocturne : affluence record pour le premier carnaval nocturne
 - ❑ Fête de la Musique : une soirée placée sous le signe de la convivialité
 - ❑ Commémoration du 11/11 : travail de chœur pour les enfants de Gustave Courbet et langage des signes

❑ Saison culturelle 2018

- ❑ Les moments forts de la saison 2018
 - ❑ **Carnaval nocturne** : corso, musique, bataille de confettis, échassiers, marionnettes géantes, spectacle pyrotechnique... La place du 14 juillet en a vu de toutes les couleurs et a brillé de mille feux !

❑ Des festivités

- ❑ Fête de janvier, marché aux fleurs, fête d'été, 14 juillet, fête des associations, vide grenier junior...

2018 c'est aussi :

- ❑ 0% d'augmentation d'impôts depuis 9 ans,
- ❑ 3918 lunelviellois(es) – source Insee,
- ❑ 61 agents municipaux,
- ❑ 53 associations,
- ❑ 37 manifestations et événements municipaux,
- ❑ 20 Pacs, 17 mariages, 50 naissances, 47 décès,
- ❑ 22 313 accueils péri-scolaires (matin / 14 968 / soir 7 345),

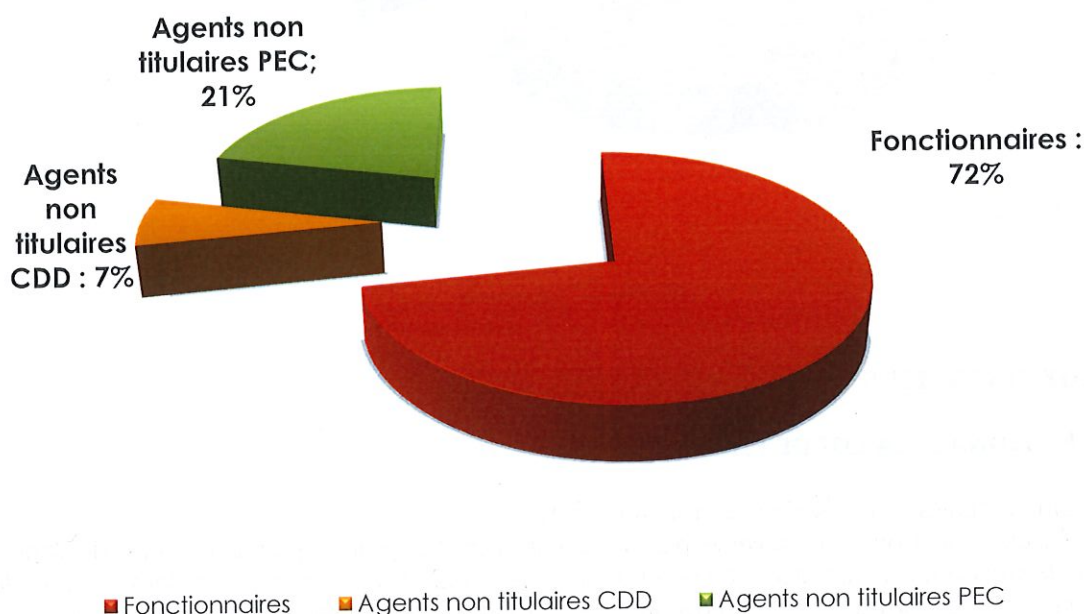
- 35 107 repas servis à la cantine,
- 3 995 portages repas à domicile.

LES EFFECTIFS

Pour 2018, la commune comptabilisait, au 31 décembre 2018, 61 agents :

- 44 fonctionnaires,
- 17 agents non titulaires (4 CDD- 13 emplois aidés)

Répartition des effectifs par statut en 2018



- Les agents contractuels sur emploi non permanent sont au nombre de 17 ;
- 7% des agents ont été recrutés sur un contrat à durée déterminée (accroissement temporaire ou saisonnier d'activité) ;
- 21% ont bénéficié d'un contrat unique d'insertion ou d'un emploi d'avenir ;

Les agents contractuels sur emplois non permanents sont majoritairement des femmes (67,72%).

La répartition par filière des fonctionnaires en 2018

Quel que soit le statut des agents, la filière technique est toujours prépondérante. En effet, plus de 37% des fonctionnaires et, près de 36% des agents contractuels en sont issus. La filière administrative occupe la seconde position (plus de 25%) suivi de la filière sociale. Au niveau des contractuels, c'est la filière animation qui occupe la seconde position (près de 30% des agents).

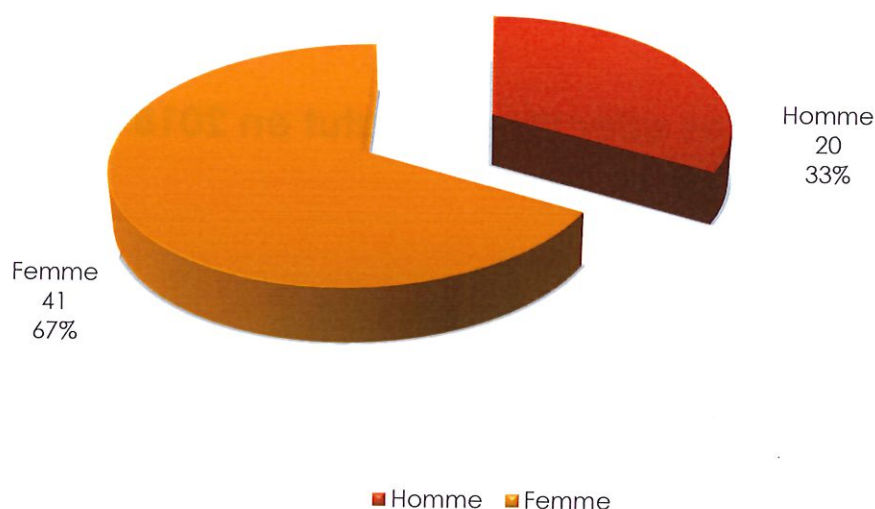
La répartition par âge en 2018

- chez les fonctionnaires, la classe d'âge la plus représentée est celle des 45 - 54 ans,
- chez les non titulaires, les moins de 34 ans représentent 47%, et 41% ont entre 35 et 54 ans.

Les agents territoriaux selon le sexe

Plus de 6 agents sur 10 sont des femmes.

Répartition des agents par sexe en 2018



ETAT DES LIEUX FINANCIERS

A. CONTEXTE NATIONAL : LA LOI DE FINANCES

- ❖ Le gouvernement abaisse sa prévision de croissance à 1,7%.
Prévision abaissée après le trou d'air traversé par l'économie française sur la première partie de l'année, avec seulement 0,2% de croissance au premier et au second trimestre, contre 0,7% lors des trois derniers mois de 2017.
- ❖ L'inflation en 2019 devrait atteindre en moyenne 1,4%. L'inflation moyenne en 2018 était de +1,6% (source bercy).
- ❖ Le déficit public affecté par le gel de la taxe carbone s'établit à 3,2% du PIB, au lieu de 2,8%.
- ❖ **La loi de finances 2019 s'attache d'abord à la mise en œuvre de mesures actées l'an dernier. Il n'existe pas de grande disposition d'envergure pour les collectivités territoriales**
 - ❖ poursuite de la montée en puissance du dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80% des occupants de résidences principales (stabilité globale, non individuelle),
 - ❖ stabilité des concours de l'état (dotations).
- ❖ Cela suscite quelques inquiétudes à l'heure où se profile la disparition de la taxe d'habitation ;
- ❖ Gel de la taxe Carbone, composante implicite de la TICPE ;
- ❖ Les concours financiers de l'Etat aux collectivités sont stables par rapport à la loi de finances initiale pour 2018, enregistrant une légère hausse (70 M€) pour atteindre 48,2 Md€ ;
- ❖ Les dotations de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements sont maintenues à un niveau historiquement élevé de 2,1 Md€, dont 1,8 pour le bloc communal et 0,3 Md€ pour les départements, hors FCTVA :
 - ❖ la dotation de soutien à l'investissement local connaît une baisse de 615 millions € à 570 millions €,
 - ❖ DETR : le montant de cette dotation reste inchangé, à 1,046 millions €.
- ❖ **DGF 2019 atteint 48,2 Md€ :**

L'enveloppe 2019 pour les communes et les départements (26,9 milliards) de la DGF est quasi-identique à 2018. Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc local.

Toutefois, une hausse qui semble en partie compensée par une baisse des crédits alloués à la mission « Relations avec les collectivités territoriales » soit 230 millions €

L'AMF s'inquiète des critères vieillissants d'attribution de la DGF : 3 609 communes ont connu une perte supérieure à 1% de leurs recettes de fonctionnement.

- ❖ **Maintien du Fonds de péréquation intercommunal:**
Le FPIC est maintenu à 1 milliards € pour la 4^{ème} année, le nombre d'ensembles intercommunaux contributeurs nets et bénéficiaires nets varie peu,
- ❖ Les dotations d'aménagement qui comprennent notamment les dotations de solidarité urbaine et rurale vont augmenter de 90 millions d'euros
- ❖ Poursuite de la suppression de la taxe d'habitation compensée par l'Etat.
 - L'histoire de la fiscalité locale montre que les compensations des exonérations se réduisent peu à peu au fil du temps, taux de compensation de la TH en 2016 = 49%,
 - Lors du congrès des maires, le Président renouvelle aux élus locaux sa promesse de « compenser à l'€.
- ❖ Automatisation du FCTVA report en 2020 :

Les versements continueront à se faire n+2. L'harmonisation des régimes en n ou n+1 se serait traduite par un surcoût pour l'État. Toutefois, les élus locaux, souhaitent que l'automatisation soit suivie dans un second temps par une révision visant à réduire les délais entre les investissements et les versements de FCTVA.

- ❖ Mise en place des PEC en 2018, maintenu en 2019 :

Les parcours emploi compétences sont destinés aux publics les plus éloignés du marché du travail. Une attention particulière est accordée à certains publics tels que les travailleurs handicapés ou les résidents des quartiers prioritaires de la ville.

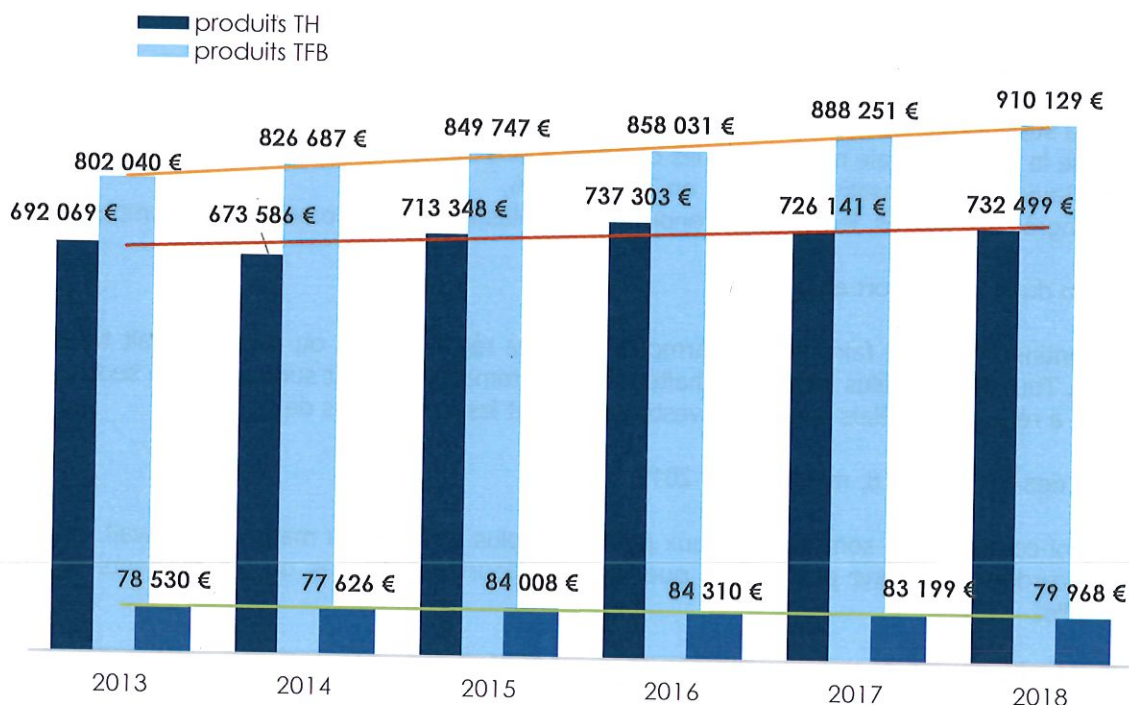
Mécanisme du dégrèvement de la taxe d'Habitation

❖ Quels effets du dégrèvement de la taxe d'habitation ?

- ☐ Maintien du mécanisme du dégrèvement de 2018 à 2020 (30% en 2018, 65% en 2019, 100 % en 2020),
- ☐ Un seuil d'éligibilité en fonction du revenu fiscal de référence (RFR),
- ☐ L'économie moyenne par ménage est estimée à 550 € par an,
- ☐ Le coût global de la mesure est estimé à 10 milliards d'euros pour l'Etat à compter de 2020 (3 milliards en 2018 et 6,6 en 2019).

Evolution des 3 taxes directes notifiées sur état 1259

- ❖ La Taxe d'habitation, créée en 1974, permet de financer les services publics au niveau des communes. Elle contribue notamment au financement des dépenses sociales et scolaires, à celui des équipements sportifs et culturel ainsi qu'à l'entretien de la voirie ;
- ❖ La taxe d'habitation représente 19 % du budget principal communal.



- ❑ Le dégrèvement est la garantie pour la collectivité de conserver l'entièreté de son pouvoir de taux TH et le produit fiscal correspondant,

Mais :

- ❑ Les mécanismes du dégrèvement incitent à figer la fiscalité TH (taux et abattements) au niveau de 2017,
- ❑ Le taux global de référence prendra en compte le taux de la taxe **GEMAPI** et la TSE,
- ❑ Le PLF mentionne un futur mécanisme de « **limitation des hausses de taux** » décidées par les collectivités ultérieurement à la mise en place du dégrèvement.

B. CONTEXTE COMMUNAL : ANALYSE FINANCIÈRE

QUELLES MARGES DE MANŒUVRE POUR LA COMMUNE ?

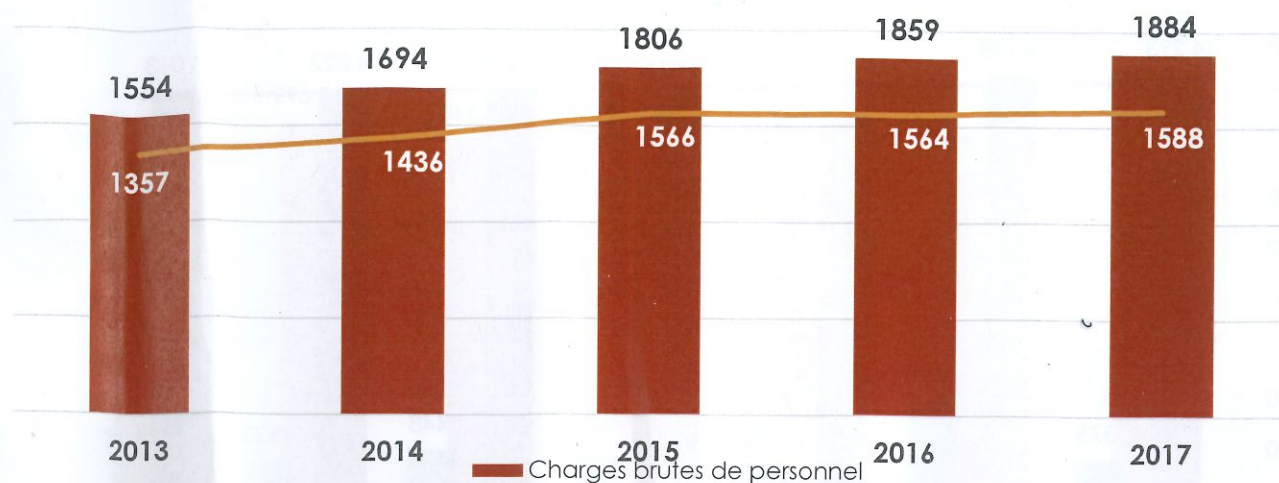
- La commune connaît un léger tassement des recettes courantes mais les charges, qui se contiennent, permettent de révéler une capacité financière en forte progression et par conséquent largement suffisante pour couvrir le remboursement de l'annuité de la dette ;
- Les investissements sont financés par une politique dynamique de subventions (et notamment par les PUP) qui, accompagnée de l'autofinancement nécessaire.

L'ANALYSE FINANCIÈRE : EPARGNE BRUTE = Recettes réelles – Dépenses réelles de fonctionnement

- ❖ L'Épargne brute est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale :
 - Excédent indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette,
 - Indicateur de la capacité à investir.

L'ANALYSE FINANCIERE : CHARGES BRUTES ET NETTES DE PERSONNEL – K€

Les remboursements sur les contrats aidés représentent % de la masse salariale



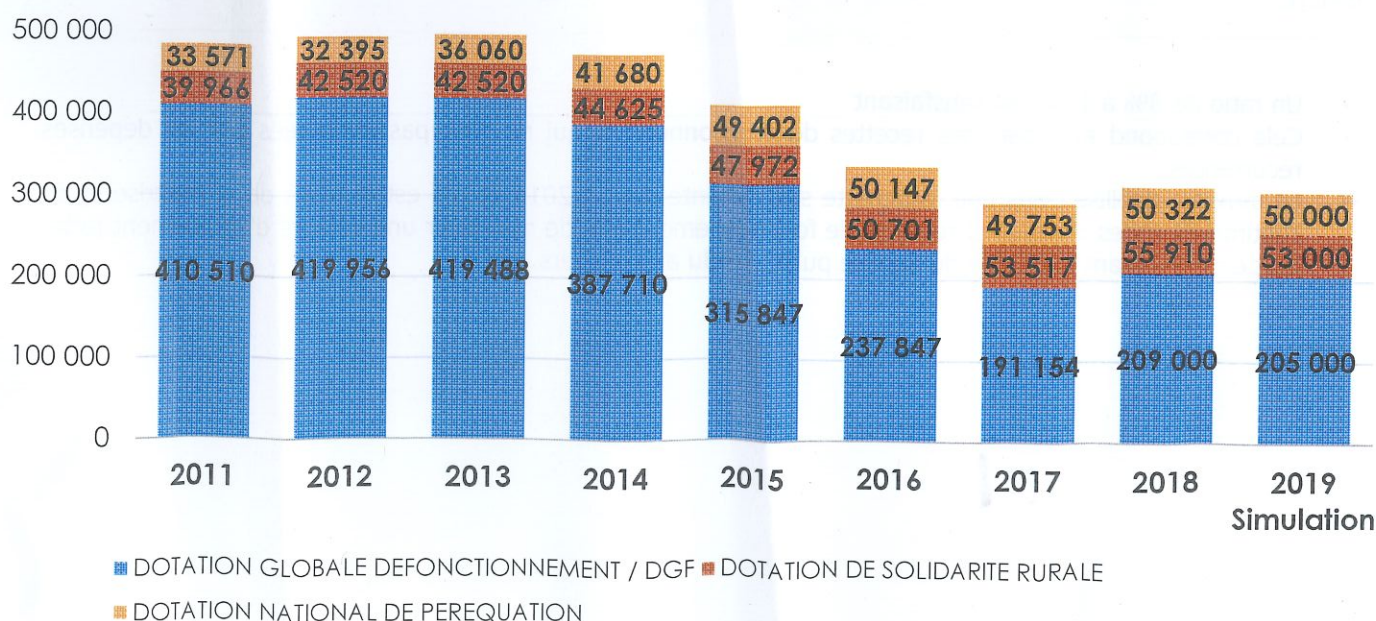
Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Montant remboursement CAE	117 555 €	147 491 €	165 159 €	150 736 €	116 429 €	59 298 €
Part du remboursement CAE / Charges der personnel	7,53%	8,68%	9,14%	8,07%	6,16%	3,10%

FOCUS SUR LA BAISSSE DES DOTATIONS € - Commune de Lunel-Viel

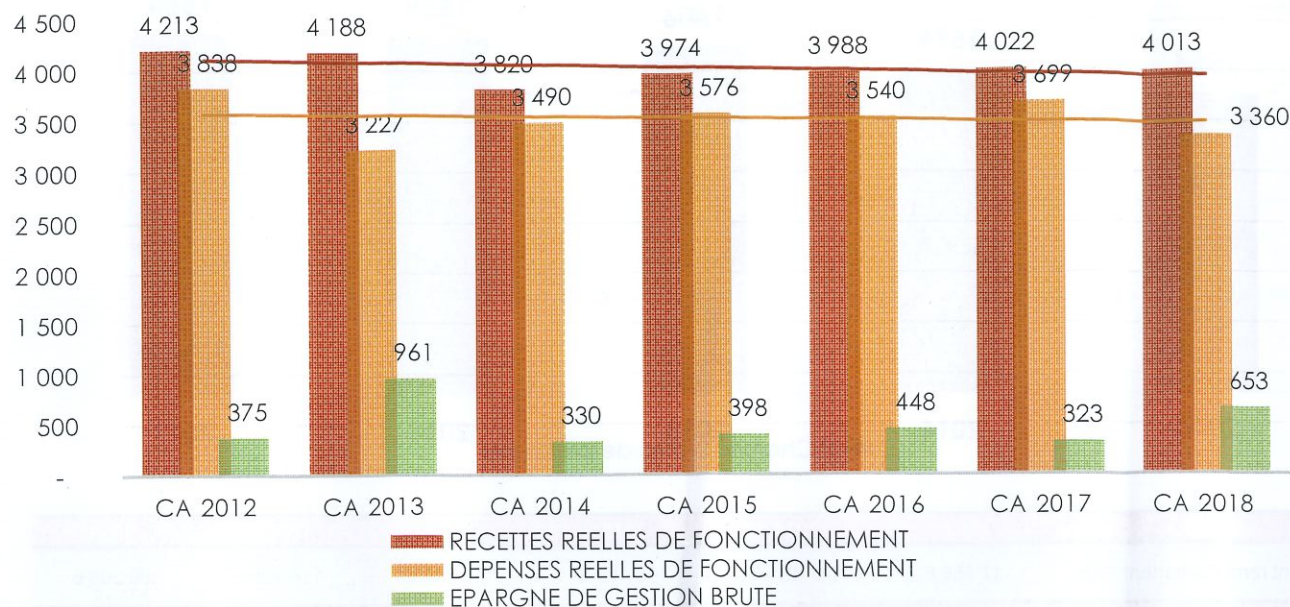
- ❖ La commune a connu également une baisse de la DGF durant la dernière mandature présidentielle. En 2018, ce mécanisme est supprimé. La commune subira tout de même une légère perte induite par le mécanisme d'écrêtement.

Arrêt de la réforme de la baisse de la DGF

40 % de baisses des dotations de 2013 à 2017



EPARGNE BRUTE = Recettes réelles - Dépenses réelles de fonctionnement



L'ANALYSE FINANCIERE : Taux d'Epargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement)

- ❖ Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser la dette :

ANNEE	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
TAUX EPARGNE BRUTE	8,91%	22,95%	8,64%	10,02%	11,23%	8,21%	16,27%

- Un ratio de 8% à 15% est satisfaisant
- Cela correspond à la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes
- Le taux se stabilise dans une fourchette satisfaisante depuis 2014 ce qui est le reflet de la maîtrise et de l'optimisation des charges et recettes de fonctionnement afin de maintenir une volonté d'équipement forte, tout en préservant la qualité du service public rendu aux usagers.

FOCUS SUR LA BAISSÉ DES DOTATIONS € - Commune de Lunel-Viel

- Près de 40% de baisse de dotations (DGF, DSR, DNP) de 2013 à 2017 ;
- Toutefois, l'impact sur le montant total des recettes de la commune est à relativiser puisque la commune est, en parallèle, soutenue par la péréquation horizontale compte tenu de l'encaissement du FPIC.

LES RATIOS D'ANALYSE :

Dépenses réelles de fonctionnement/population et recettes réelles de fonctionnement /population

- Les communes subissent des pertes de recettes liées au contexte national de réduction des dépenses publiques et prévoit malgré l'incertitude relative à la taxe d'habitation ;
- La commune bénéficie de moins de ressources que la moyenne nationale des communes de même strate. Des dépenses maîtrisées, une gestion saine permet à la municipalité de maintenir sa capacité à investir.

DEP REELLES / POPULATION

Communes de la strates (national) = **907**

À comparer aux ratios de 2017 (Source les Ct en chiffres)

RECETTES REELLES / POPULATION

Communes de la strates (national) = **1 091**

Dépenses réelles de fonctionnement/population					
Année	2014	2015	2016	2017	2018
Lunel-Viel	859	886	869	891	906
Recettes réelles de fonctionnement/population					
Année	2014	2015	2016	2017	2018
Lunel-Viel	950	1001	1012	1001	1067

FOCUS SUR LA FISCALITE RATIO COMPARATIF

Comparatif des bases fiscales de la Taxe d'Habitation en €/habs

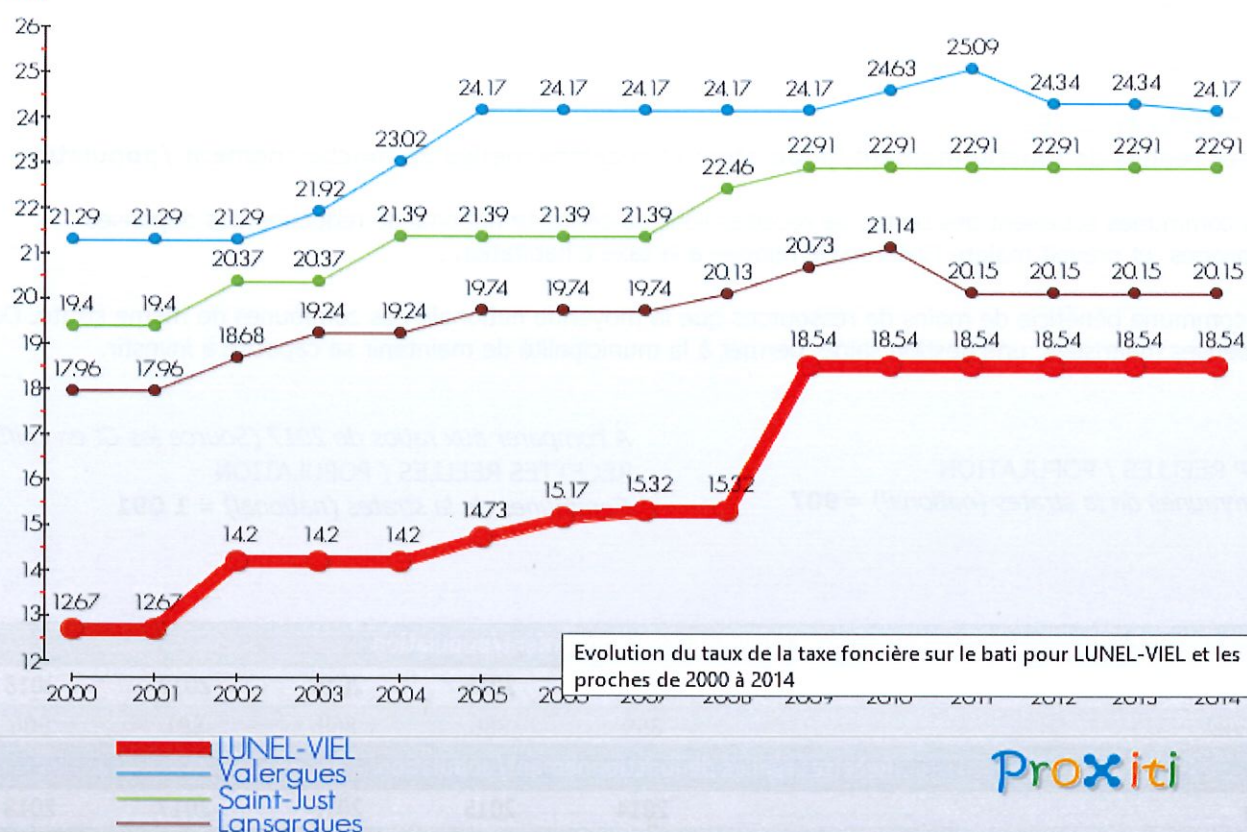
Comparatif des bases fiscales du Foncier Bâti en €/habs

TAUX	Lunel Viel	Moyenne Département	Taux plafonds département
2018 / 2019			
TH	14,13%	30,30%	75,75%
TFB	18,54%	27,94%	69,85%

Evolution du taux de taxe foncière sur les propriétés Bâties avec les communes voisines de 2000 à 2014

Evolution du Taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

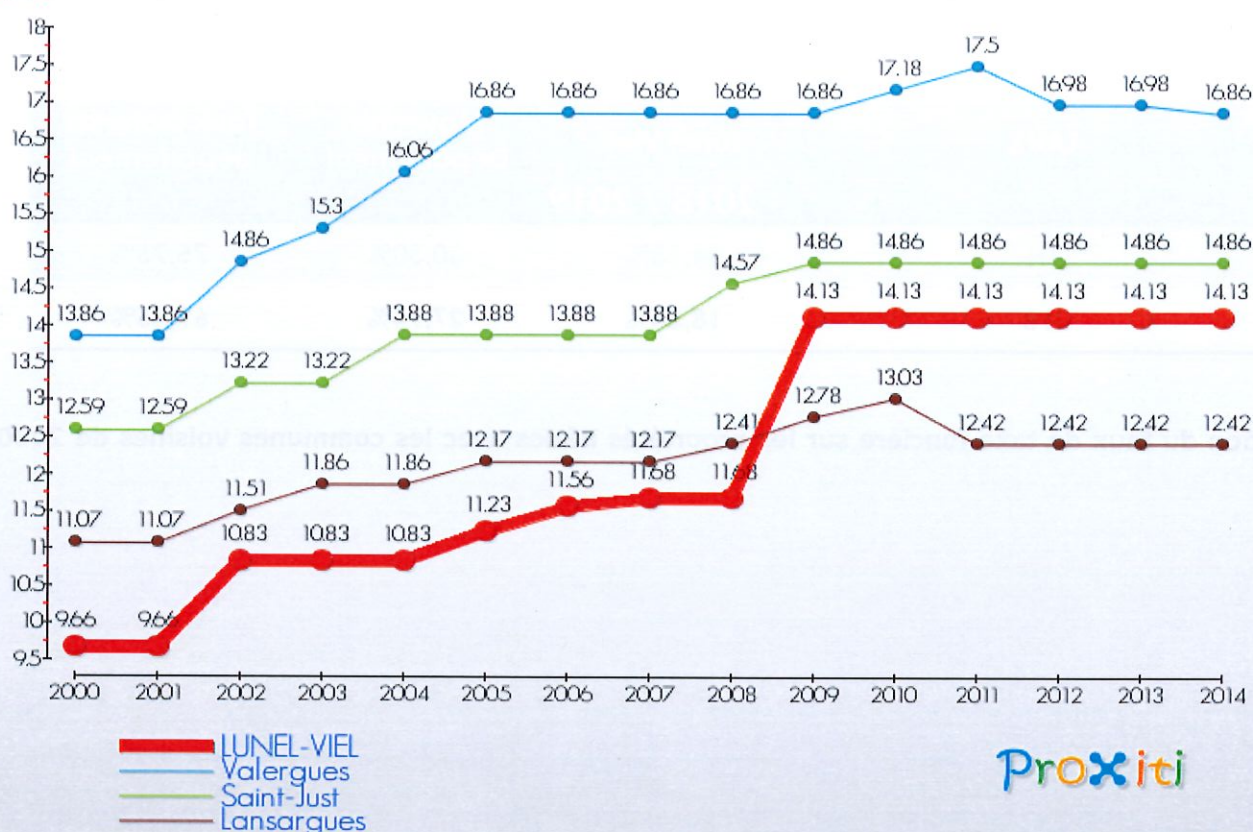
(en %)



Evolution du taux de taxe d'habitation avec les communes voisines de 2000 à 2014

Evolution du Taux de Taxe d'Habitation

(en %)



L'ANALYSE FINANCIERE : capacité de désendettement (encours de la dette / épargne brute)

❖ Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser son encours de dette :

- Un ratio entre 10 et 12 années est acceptable
- Un ratio au-delà de 15 ans, la situation est dangereuse

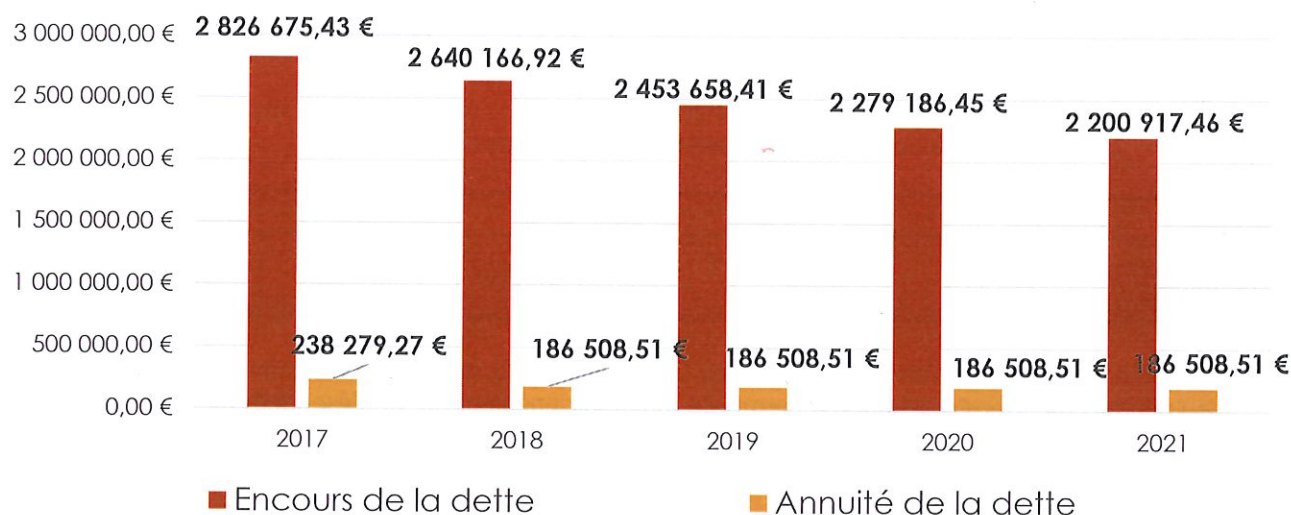
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ratio de désendettement	7 ans	3 ans	7 ans	5 ans	4,3 ans	7 ans	4,1 ans

- ❖ La contractualisation de l'emprunt 2017 a eu un impact sur le stock de dette communal, toutefois la capacité d'autofinancement brute dégagée a permis de maintenir une capacité de désendettement sans risque
- ❖ Ce ratio est aussi un indicateur du bon pilotage de l'investissement communal
- ❖ En prenant en compte le niveau d'endettement au 31/12/2018, il faudrait 4 ans seulement à la commune pour rembourser sa dette totale sans faire d'investissement nouveau.

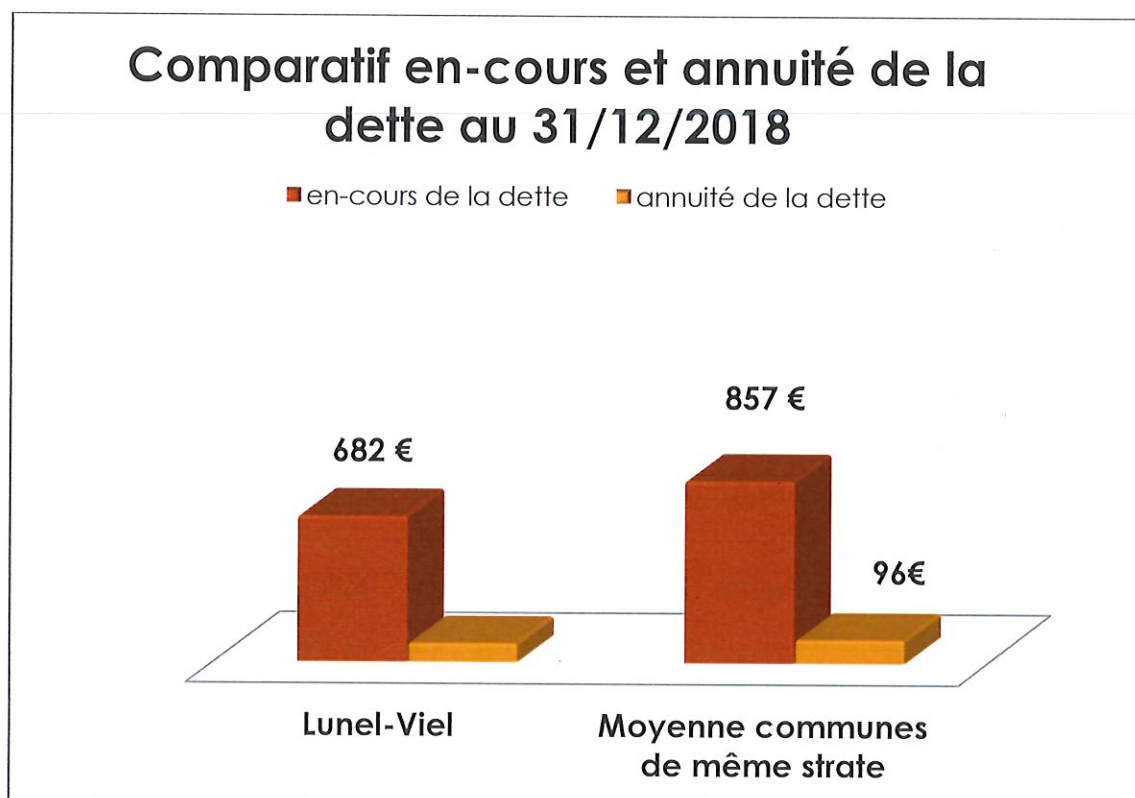
L'ANALYSE FINANCIERE : les principaux ratios financiers communaux

	Lunel Viel	Moyennes nationales de la strate (Source Trésor Public, 2017)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	906,67	907
Produit des impositions directes/population	457,54	493
Recettes réelles de fonctionnement/population	1067,06	1091
Dépenses d'équipement brut/population	526,19	259
Encours de dette/population	691,22	857
DGF/population	82,3	163

L'ANALYSE FINANCIERE : en cours de la dette et annuité



Une dette contrôlée



- ❑ Une annuité de la dette par habitant à hauteur de 48€ en déca de la moyenne départemental des communes de même strate (96euros). En constante diminution – 15% ;
- ❑ Un encours de la dette au 31/12/2018 à hauteur de 682 euros par habitant contre une moyenne de la strate de 857euros par habitants ;
- ❑ En 2019, l'encours de la dette par habitant se maintiendra à 48 € /Habitant, résultat de la maitrise de la dette communal et prévisible, conséquence d'une structure d'emprunt à taux fixe (norme Gissler) et de la non contractualisation d'un nouvel emprunt ;
- ❑ la notion d'endettement est liée aux importants investissements réalisés pour des travaux ou équipements qui nécessitent le recours à l'emprunt ;
- ❑ il est nécessaire de rappeler que la commune n'a jamais contracté d'emprunt toxique ;
- ❑ La commune n'a jamais fait appel à l'avance du Trésor (prêt à court terme de la part du Trésor public destiné à permettre à la commune de faire face à un besoin ponctuel de disponibilités).

QUEL NIVEAU D'ENDETTEMENT ?

- Annuité de la dette par habitant :
En 2015 : 79 €, en 2016 : 72 €, en 2017 : 61 € ; en 2018 : 48 € (- 64,58% par rapport à 2015) ;
- Encours de dette par habitant :
En 2016 : 504 €, en 2017 : 731 €, en 2018 : 682 € ;

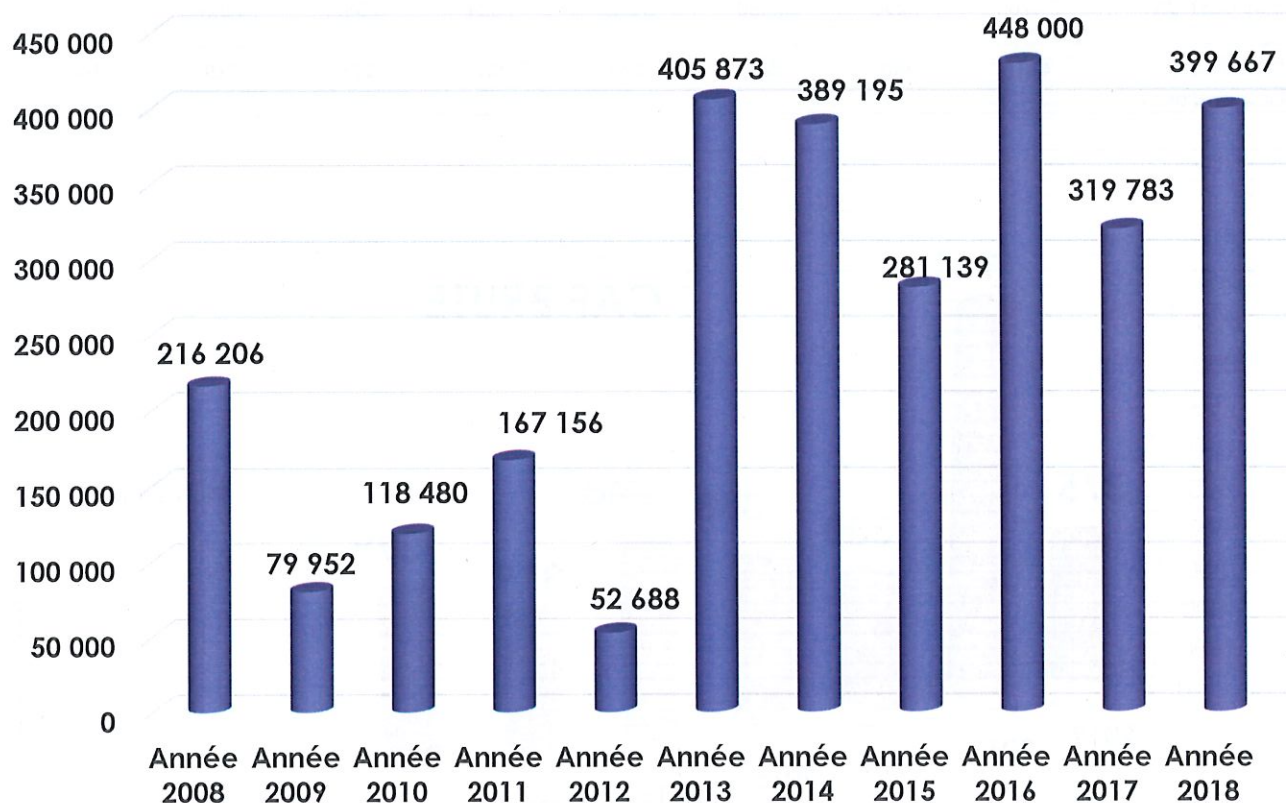
Une ligne de trésorerie de 400 k€ mais jamais utilisée jusqu'à présent ;

- Charte gissler : Aucun emprunt toxique et 100% des contrats actuels sont à taux fixes.

Un résultat 2017 excédentaire

CA 2018 : un résultat toujours excédentaire à hauteur de 399 667 €

Excédent consolidé au 31/12 en euros



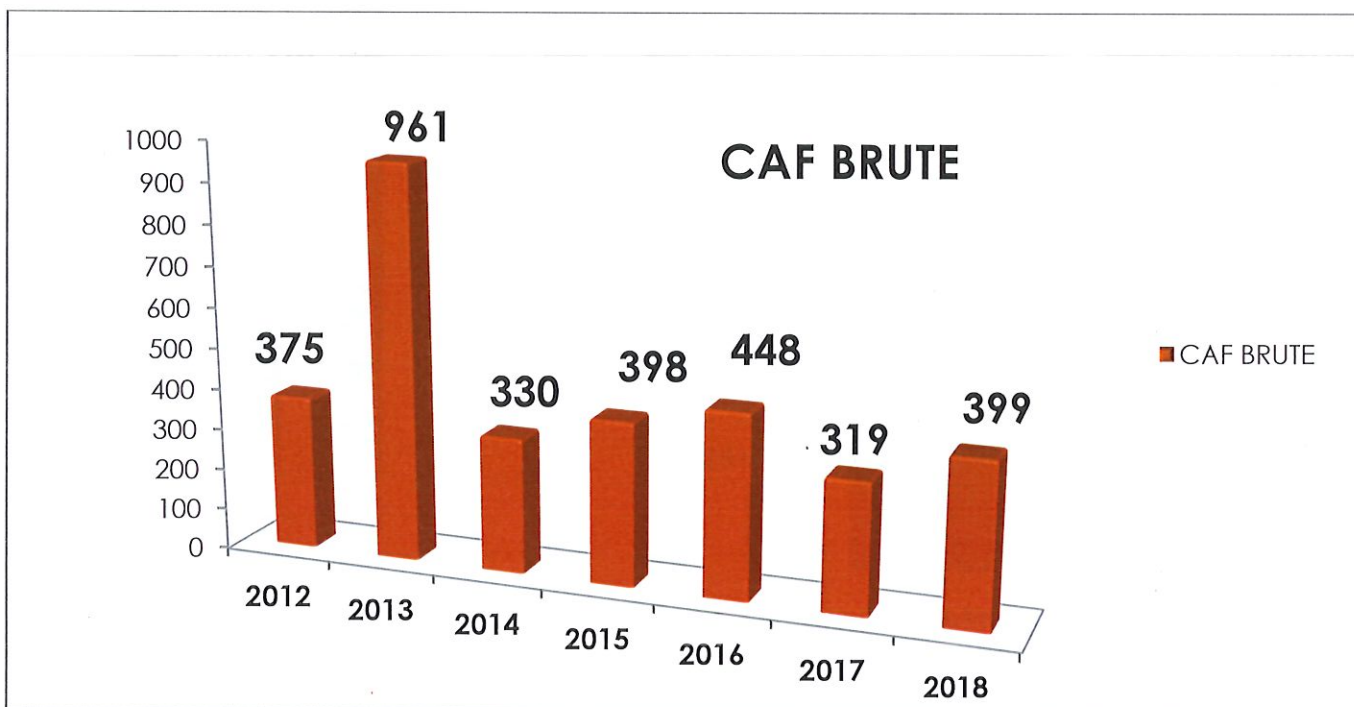
- Un résultat 2018 excédentaire qui sera pour partie réutilisé dans le cadre des projets d'investissements.

RETROSPECTIVE CAPACITE INVESTISSEMENT

	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Solde de gestion	412 119 €	279 660 €	888 034 €	220 223 €	280 756 €	371 653 €	319 873 €	399 667 €
reports résultats financiers année précédente	721 842 €	167 156 €	52 689 €	405 873 €	389 194 €	281 139 €	429 651 €	231 077 €
Epargne	1 133 961 €	446 816 €	940 723 €	626 096 €	669 950 €	652 792 €	749 524 €	630 744 €
dépenses investissement	3 051 132 €	2 503 999 €	1 544 074 €	1 237 823 €	1 035 881 €	2 571 771 €	817 642 €	2 121 675 €
recette investissement	2 795 551 €	2 050 668 €	1 627 907 €	1 465 506 €	2 372 283 €	2 380 513 €	1 794 722 €	1 851 494 €
dépenses enagées (RAR)	1 549 721 €	1 082 244 €	1 148 001 €	790 529 €	2 548 287 €	940 630 €	2 452 366 €	1 692 173 €
recettes restants à réaliser (RAR)	838 497 €	1 141 448 €	529 318 €	325 935 €	823 059 €	908 728 €	1 240 693 €	981 905 €
excédent consolidé	167 156 €	52 689 €	405 873 €	389 185 €	281 139 €	429 631 €	331 245 €	341 160 €
Provision	258 475 €	435 640 €						
Capacité investissement	425 631 €	488 329 €	405 873 €	389 195 €	281 139 €	429 631 €	331 245 €	341 160 €

L'AUTOFINANCEMENT : CAF BRUTE

Colonne1	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
DEPENSES DE GESTION	3 214	4 010	3 342	3 618	3 743	3 711	3 698	3 781
RECETTES DE GESTION	3 626	4 290	4 230	3 839	4 024	4 082	4 017	4 181
SOLDE DE GESTION (y compris écriture d'ordre)	412	280	888	220	281	372	319	400



→ En 2017, la CAF brute est de 399 667,09 €.

B. LES PERSPECTIVES 2019

Un budget qui tient compte du contexte national, du contexte local et de la situation financière de la commune

A. FONCTIONNEMENT

Une volonté affirmée de maîtrise du fonctionnement : des dépenses contenues

Dépenses de fonctionnement

Postes de Dépenses Fonctionnement	BP 2018 (DM1 et DM2)	BP 2019	
011 Charges à caractères général	1 323 495,00	1 289 972	optimisation et stabilisation des dépenses courantes 2,59%
012 Charges de personnel	1 940 224,00	1 999 850	Création service espace verts, Titularisation et augmentation heure agents, Glissement viellesse et Technicité
042 amortissement immo (68)	170 000,00	185 000	amortissements acquisitions 2018
65 Autres charges de gestion courantes	314 361,00	335 736	augmentation SDIS =6K€ en 2 ans, enveloppe aux associations + 8 K€ classe neige + Dispositif aide pratique sportive et culturelle
66 Charges financières (dont solde ICNE)	75 000,00	75 000	contrat emprunt à taux fixe
67 Charges exceptionnelles	4 400,00	3 400	1 000 € de budgétisé en 2018 pour les sinistrés de l'Aude
014 Atténuation de produits	2 000,00	4 500	Dégrèvement sur la fiscalité directe
023 Virement à la section d'investissement	362 191,26	491 935	Virement en augmentation de 26%
Total dépenses de fonctionnement	4 191 671,26	4 385 393,05	
Des dépenses de fonctionnement contenues		4,42%	(évolution prévisionnelle)

La commune doit maintenir sa volonté de gérer de façon optimisée les dépenses de fonctionnement tout en proposant une politique de service de qualité.

Une volonté affirmée de maîtrise du fonctionnement : des recettes évaluées de façon prudentes

Recettes de fonctionnement

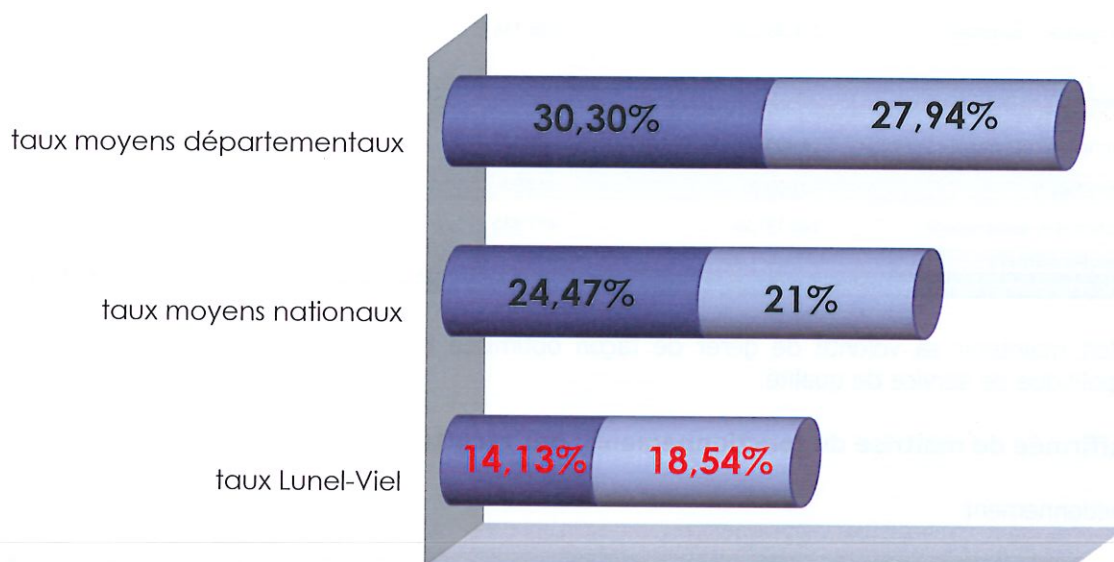
Postes de Recettes Fonctionnement	BP 2018 (DM1 et DM2)	BP 2019	
produits des services et gestion courante	416 900,00	426 543,00	Estimation prudente des recettes des services et du domaine de la commune
impôts et taxes dont impôts locaux	2 804 500,00	2 883 080,00	Revalorisation de 2,2 % des bases, pas de prévision pour les rôles supplémentaires Remboursement personnel ascendant CCPL
Dotations, subventions	512 200,00	521 326,00	Arrêt de la baisse des dotations
Opérations d'ordre, atténuation de charges, produits exceptionnels	355 295,00	253 700,00	Travaux en régie (enveloppe maintenue de 90K€, produits exceptionnels, remboursement PEC et indemnités journalières) Ce poste est important en 2018 suite à une vente de terrain. Il est impacté par la baisse des remboursements ocntarts aidés en 2019
Total des produits de fonctionnement	4 088 895,00	4 084 649,00	Recettes évaluées de façon prudentes
Excédent reporté	231 076,96	300 744,05	Optimisation des dépenses permet d'accroître l'excédent de 23%
Total recettes de fonctionnement	4 319 971,96	4 385 393,05	
Recettes évaluées de façon prudentes			

Une volonté affirmée de maîtrise du fonctionnement : pas de charges supplémentaires pour les ménages

- Pour la 10^{ème} année consécutive les taux des taxes des impôts locaux n'augmenteront pas
- Des tarifs de service constants depuis 2008 les tarifs des services cantines et ALP n'ont pas augmenté (tarif modulé tenant compte des ressources des foyers) et maintien de la gratuité des TAP pour tous les enfants.

Comparatifs des taux locaux aux taux de fiscalité moyens départementaux (éléments de référence année 2017)

■ taxe habitation ■ taxe foncière



PAS D'AUGMENTATION DES TAUX EN 2019

B. PROJETS D'INVESTISSEMENTS 2019 ET PLURI-ANNUELS

□ Les projets 2019

- Aménagement parc Caroline Unhger
- Réception extension école Courbet
- Equipement Bibliothèque
- Voirie et aménagement : réalisation de divers travaux grâce au marché à bons de commande
- Déplacements doux : de la Poste à l'Hôtel de Ville, chemin des Horts
- Hangar des services techniques (lancement)
- Acquisition de véhicules communaux
- Etude bourg-centre
- Poursuite équipement des bâtiments ERP (défibrillateurs)
- ...
- Septembre 2019 : livraison de la 2^{ème} tranche de logements du quartier Georges Rouquier

• Les travaux et aménagements divers

- Poursuite du programme de remplacement des éclairages énergivores par du Led
 - Poursuite du Plan Vert
 - Réorganisation du service Espaces Verts
 - Circuit Patrimoine et signalisation Boucle Verte
 - Entrée en service de la balayeuse
 - Etanchéité toiture – 4^{ème} tranche /5 pour la maternelle
 - Réfection treille Parc de l'Orangerie
- Jeunesse – Des ateliers de musique pour les jeunes de Lunel-Viel de 5 ans à 17 ans
 - Pérennisation de la saison culturelle et des festivités
 - Réfection treille Parc de l'Orangerie

Maintien d'une politique d'investissement favorisant cadre de vie et développement durable

Dépenses d'investissements

- Les dépenses de la section d'investissement 2019 devraient s'établir à hauteur de 2,64 M €. Elles comprennent :
 - environ 0,75 M € d'investissements liés aux projets nouveaux envisagés au stade du ROB
 - investissements déjà engagés pour 1,69 M €.
 - remboursement d'emprunts et travaux en régie pour 0,20 M €

Recettes d'investissements

- Les recettes d'investissements 2019 comprendront :
 - 0,49M € dégagés de la section de fonctionnement,
 - 0,75 M € d'excédent 2018 reportés et affectés en investissement,
 - 0,43 M € FCTVA / TA / amortissement,
 - 0,98 M€ RAR subvention, PUP.

CONCLUSION

Un budget 2019 dans lequel :

- la commune poursuit sa dynamique d'investissement dans les services et aménagements durables tout en maîtrisant la gestion du fonctionnement ;
- la commune n'augmentera pas pour la 10^{ème} année consécutive les taux de la fiscalité locale pour réaliser les projets envisagés ;
- il sera proposé une amélioration continue de la qualité des services publics tout en maintenant des tarifs qui tiennent compte de la situation des ménages de la commune (ALP, cantine...).

Vu la commission des finances en date du 11 février 2019, le conseil municipal prend acte du rapport et débat d'orientation budgétaire 2019.

Monsieur Tinel prend la parole et indique qu'il souhaite commenter le rapport et débat d'orientation budgétaire 2019. Il indique que le groupe de l'opposition est étonné de l'autosatisfaction affirmée par le groupe de la majorité sur la maîtrise des dépenses. Il ajoute que le groupe de l'opposition n'est pas toujours d'accord avec les orientations budgétaires actuelles et invite le groupe de la majorité à faire l'exercice consistant « à regarder dans le rétroviseur ».

Monsieur Tinel explique que dans le rapport et débat d'orientation budgétaire 2018, le groupe de la majorité avait la volonté affirmée de maîtriser les dépenses de fonctionnement ; à ce jour cette volonté est évanouie, pour preuves :

- le Débat et Rapport d'Orientation Budgétaire de 2018 faisait état de de 4 143 677, 42 € ; à ce jour le résultat du budget 2018 est de 4 191 671, 26 € (soit une progression d'1,53 %),
- en 2019, il y a une augmentation des dépenses de 4,42 % par rapport à l'année 2018.

Monsieur Tinel indique que pour le groupe de l'opposition, cela est loin d'être des dépenses contenues. Il rappelle qu'en 2008, le budget était de 2 755 000 €. En 2018 le budget est de 4 191 671, 26 €, soit une progression de plus de 52 % en 10 ans de mandat pour le groupe de la majorité actuel.

Monsieur Tinel explique que pour le groupe de l'opposition, la commune est très loin de la maîtrise de budget annoncée et que cela est plutôt une fuite en avant. Il ajoute que malgré l'augmentation de la démographie, les coûts de fonctionnement par habitant ne cessent de progresser (906 € par habitant).

Monsieur Tinel souhaite faire plusieurs remarques sur les dépenses de l'année 2018 :

- En ce qui concerne l'étanchéité de la toiture de l'école maternelle : une 5^{ème} tranche est annoncée en 2019 alors que ce poste de dépenses était prévu en 2018 sur 4 tranches.
- En ce qui concerne la salle roux : il est indiqué qu'une partie des travaux d'électricité de la salle Roux a été réalisée ; cependant, ajoute-t-il, il reste beaucoup à faire au niveau de l'éclairage dans ce bâtiment.
- En ce qui concerne le stade de la commune, bien que la pompe ait été changée, l'arrosage est très loin d'être optimal ; les deux terrains de football sont dans un état catastrophique.
Il informe monsieur le Maire qu'il a dissuadé les joueurs de venir à la réunion du conseil municipal pour exprimer leur mécontentement.

Monsieur Tinel indique que la commune est toujours en attente de la nouvelle balayeuse.

En ce qui concerne la réfection des chemins ruraux et de la RN 113, projet qui ne verra jamais le jour, qui n'apparaît

pas dans les réalisations de l'année 2018 mais faisait pourtant parti des projets pour l'année 2018, ce projet n'apparaît pas non plus dans les perspectives 2019.

Monsieur Tinel explique que dans les perspectives 2019, on retrouve le parc Caroline Hunger, chantier phare de l'année 2017, très en retard au niveau de la réalisation puisqu'il devait être abouti au 1^{er} semestre 2018. Il ajoute qu'il y a également du retard sur le déménagement de la nouvelle bibliothèque, prévu en 2018.

Monsieur Tinel indique que le groupe de l'opposition n'est pas inquiet quant à la réalisation de ces deux projets mais espère qu'ils seront aboutis et inaugurés avant 2020. Il ajoute « il n'y a pas soucis, il y aura des paillettes et quelques cordons à couper ».

Il indique que le groupe de l'opposition a également des interrogations quant aux projets suivants:

- *Création du service municipal espaces verts : aucune dépense n'apparaît dans les investissements prévus en 2019 pour équiper ce service (outils, machines, etc.) ;*
- *Filets pare-balls, filets pour les barres de buts, bancs de touche, étanchéité des gradins : les crédits correspondants n'apparaissent pas sur l'année 2019.*

Monsieur Tinel indique que le groupe de l'opposition considère la phrase suivante énoncée dans le débat d'orientation budgétaire 2019, à savoir « on attend la livraison de la tranche 2 du quartier Georges Rouquier » ; comme une forme de récupération.

Le groupe de l'opposition prend acte du débat et rapport d'orientation budgétaire 2019.

Monsieur Fenoy prend la parole et explique que la réfection des chemins ruraux, est toujours d'actualité.

Il indique qu'il n'a pas compris l'interrogation du groupe de l'opposition relative au quartier Georges Rouquier.

Monsieur Tinel répond que la formulation de la phrase peut laisser croire que la commune est maître d'œuvre.

Monsieur Fenoy répond que la municipalité n'a pas l'intention de se transformer en bailleur social, mais souhaite simplement respecter les obligations d'une commune de plus de 3 500 habitants, qui sera bientôt membre d'une intercommunalité de plus de 50 000 habitants et pour laquelle une des obligations est d'atteindre 20 % de logements sociaux. Il explique que c'est la raison pour laquelle cet aspect important pour la politique communale a été évoqué dans le débat et rapport d'orientation budgétaire. Il ajoute qu'il faut des logements pour tout le monde.

Monsieur le Maire revient sur les interrogations des membres de l'opposition sur la création du service espaces verts et précise que le matériel, équipement nécessaire et camion ont bien été budgétés.

Monsieur Sultan indique qu'il lui avait été pourtant répondu au cours d'une réunion que l'achat d'un camion n'était pas prévu.

Monsieur le Maire répond à monsieur Sultan qu'il s'agit certainement d'une incompréhension de sa part car l'acquisition d'un camion a été envisagée dès le début et cette précision avait bien été évoquée lors de la commission des finances du 11 février 2019. Il ajoute que ce camion sera électrique.

Monsieur le Maire indique qu'en ce qui concerne le parc Caroline Hunger, l'ouverture de plis relative aux travaux aura lieu le mercredi 20 février 2019 ; quant à l'aménagement de la bibliothèque, il convient d'attendre la réception d'un courrier officialisant l'attribution des subventions.

En ce qui concerne la balayeuse, Monsieur le maire explique que cette dernière a été bloquée et dégradée au port de Marseille lors des manifestations des gilets jaunes et a dû être renvoyée en Allemagne pour réparation. La livraison devrait intervenir fin avril.

Monsieur le Maire ajoute qu'en ce qui concerne les équipements et travaux sollicités par le club de football, la commune a budgété les sommes nécessaires mais est contrainte d'attendre les notifications d'attribution des subventions.

Monsieur Tinel répond que ce poste aurait pu apparaître dans les projets 2019, comme la bibliothèque pour laquelle la commune est toujours en attente des subventions.

Madame Pellet-Laporte prend la parole et explique que certes, l'aboutissement de la nouvelle bibliothèque tarde, mais il faut savoir que ce projet a nécessité un gros travail de préparation tant au niveau de sa gestation qu'au niveau du traitement des dossiers d'urbanisme. Néanmoins, ajoute-t-elle depuis l'année 2018 ce projet ne cesse d'avancer, le chantier est terminé et aujourd'hui, seul l'aménagement de la bibliothèque reste à faire. Madame Pellet-Laporte rappelle que les dossiers de demandes de subventions sont très longs à traiter et le matériel ne peut être acheté avant la notification de l'attribution des subventions sollicitées.

Monsieur Sultan fait remarquer qu'une isolation phonique a été réalisée à la nouvelle bibliothèque, alors qu'il y a du simple vitrage. C'est une aberration ajoute-t-il.

Madame Pellet-Laporte répond que les travaux ont été réalisés en fonction de l'enveloppe budgétaire allouée et assure que le plan phonique a été étudié en profondeur par des professionnels du domaine.

4 - URBANISME / AMENAGEMENT / PATRIMOINE / CULTURE

4-1) Demandes de subventions à l'Etat (au titre de la DSIL 2019 - dotation de soutien à l'investissement local), à la Région (dans le cadre de la valorisation et requalification du bourg-centre) et au Conseil Départemental de l'Hérault pour le déplacement et la création d'un nouvel hangar des services techniques

Rapporteur : monsieur FENOY

1. CONTEXTE

a. La situation

Le maintien de l'attractivité du centre-ville passe par une préservation des fonctions culturelles, de loisirs, festives, et nécessite par conséquent de revaloriser et redynamiser le cœur de ville par une requalification du bâti ancien dont les usages sont différents aujourd'hui.

De même la création d'un nouveau quartier avec de nombreux logements sociaux sur l'ancienne cave coopérative amène à réorganiser les espaces de vie.

La requalification du bâti arriéré de l'ancienne distillerie, aujourd'hui positionnée au centre d'un nouveau quartier résidentiel est nécessaire. Ce bâti est actuellement occupé par les services techniques, dont l'activité et les horaires conviennent mal à la nouvelle physionomie du quartier. En effet, le bâtiment le plus important des techniques se trouvent aujourd'hui enclavé entre 2 nouvelles résidences d'habitation.

La vocation de ce secteur résidentiel avec des commerces de proximité n'est pas compatible avec un hangar technique tant sur le plan de l'harmonie architecturale que sur le confort et le cadre de vie des nouveaux résidents. De surcroît, les agents de ce service ne sont pas en mesure de proposer un service public optimisé dans des locaux professionnels étroits, vieillissants, qui peuvent provoquer de par leur fonction des nuisances sonores aux résidents du quartier.

b. Les bâtiments techniques existants

La commune compte 3 sites techniques sur la commune dispersés sur le territoire de la ville :

- un petit hangar d'atelier serrurerie-métallerie (d'environ 70 m²) situé dans le parc de l'Orangerie,
- un hangar d'environ 170 m² qui abrite les balayeuses et sert de stockage pour le matériel des festivités
- un hangar plus important d'environ 370 m² qui abrite les camions et autres véhicules techniques, du matériel, de l'outillage et qui comprend également les locaux collectifs et sanitaires.

Ces bâtiments publics sont vieillissants, et de plus en plus inadaptés aux contraintes actuelles (normes PMR, acoustiques, performance technique des installations...). Leur déplacement en périphérie de ville est envisagé. Une étude préalable est nécessaire pour évaluer le déplacement des services techniques et les regrouper sur un même site (hangars techniques de Rouquier, hangar de la balayeuse au Chai Rochet et l'atelier métallerie).

2. DESCRIPTIF DU PROJET

La création d'un nouvel hangar en périphérie urbaine a pour but de regrouper les fonctions techniques et opérationnelles de la commune, de réorganiser les espaces de vie et de repenser les fonctions urbaines.

Décentraliser et regrouper les locaux techniques (1.hangar distillerie) ; (2.chai rochet : local balayeuse) et le local technique située dans le parc (3.atelier serrurerie/feronnerie) va permettre de proposer ainsi un nouvel espace de vie adapté à la nouvelle vocation sur site en habitat urbain (quartier Rouquier).

La commune, propriétaire d'une grande parcelle de 11410 m² à l'entrée sud de la commune (au niveau de la station d'épuration) pourrait créer et affecter les nouveaux services techniques dans cette propriété. En maîtrisant le foncier, le coût du déplacement des services sera limité à la création et l'aménagement du nouveau bâti.

Le hangar comprendra différentes fonctions nécessaires au bon fonctionnement du service et aux normes réglementaires attendues pour ce type de construction, à savoir notamment :

- Un entrepôt pour le stockage du matériel, des matériaux et des véhicules
- Des ateliers (soudure, métallerie, espaces verts, nettoyage urbain...)
- Des bureaux ; une salle de réunion et un magasin pour l'outillage portatif et les pièces d'ateliers
- Des sanitaires et un espace de vie collective (salle de repas et repos)
- un quai de chargement et optionnellement une cuve pour le carburant des véhicules

3. MONTANT ESTIMATIF DES DEPENSES ET PLAN DE FINANCEMENT ENVISAGE

Le montant global du projet se décompose de la façon suivante :

DEPENSES EN € HT	MONTANT TOTAL DU PROJET
I.Honoraires et études opérationnelles	69 500
II.Travaux	
Aménagement extérieur (vrd et cloture) et hangar (clos et couvert <i>Hangar</i>)	380 000
Aménagement intérieur	150 000
Sécurisation du bâtiment (<i>alarme intrusion-vidéoprotection</i>)	15 000
Divers (équipements)	26 650
III. Assurances	7 000
Total des dépenses H.T	648 150
Total des dépenses TTC	777 780

Le descriptif détaillé des opérations :

NATURE DES OPERATIONS	Répartition	H.T €
Maîtrise œuvre	10% du montant des travaux	53 000
Bureau de contrôle	1% du montant des travaux	5500
CSPS	1% du montant des travaux	5500
Géomètre levés		1500
divers : frais de tirage, publication		2000
Imprévus sur étude		2000
HONORAIRES ET ETUDES		69 500
Clos-couvert et extérieurs (viabilisation)		380 000
aménagements intérieurs		150 000
Sécurisation du bâtiment		15000
SOUS-TOTAL travaux		545 000
Divers Mobilier et équipement atelier		10000
Révisions de prix et imprévus	3% des travaux	16650
TOTAL TRAVAUX		571 650
Domage ouvrage (DO) Tous risques chantiers (TRC)	travaux+MOE+CT	7000
ASSURANCES		7 000
TOTAL DEPENSES HT		648 150
TOTAL DEPENSES TTC		777 780

PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX

	Montant HT €	TAUX (%)
Coût total	648 150	
Subventions		
Etat (DSIL)	194 445	30%
Région	129 630	20%
Département	64 815	10%
Soit	388 890	60%

Autofinancement	388 890 (dont FCTVA à déduire)	

L'étude du projet va être lancée au premier trimestre 2019 avec un travail de concertation mené avec les utilisateurs des locaux. Les travaux pourraient débuter en fin d'année 2019 pour une livraison du bâtiment en fin d'année 2020.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Fabrice Fenoy, le conseil est invité à se prononcer pour :

- approuver le projet de déplacement et création d'un nouvel hangar des services techniques,
- solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat (DSIL), de la Région Occitanie et du conseil départemental de l'Hérault.

Adopté à l'unanimité.

4-2) Demande de subventions pour le projet d'aménagement de déplacements doux chemin des Horts :

- à l'Etat (au titre de la DSIL 2019-dotation de soutien à l'investissement local),
- à la Région,
- au Conseil Départemental
- et à la CCPL (au titre du fonds de concours)

Rapporteur : monsieur Fenoy

1. CONTEXTE

Monsieur Fenoy explique que le chemin des Horts est situé au Sud de la ville ; Cette voie a conservé son nom de « chemin » alors qu'à ce jour elle se trouve être devenue une véritable « rue », compte tenu des nombreuses constructions qui se sont développées, sous forme de lotissements privés, avec voiries publiques. Une nouvelle opération est en cours d'achèvement (lotissement des Horts) avec environ une cinquantaine de logements. Ce qui, à l'origine, n'était qu'un chemin d'accès aux propriétés agricoles, et à la station de pompage (forages de Régine, puis forages des Horts), s'est transformé avec le temps en une voirie urbaine.

La position de ce chemin en bordure d'agglomération engendre une circulation de piétons et bicyclettes assez importante pour rejoindre le centre-ville.

Or, à l'occasion de l'aménagement du lotissement des Horts (un peu plus de 50 logements créés), la commune a obtenu de l'aménageur la construction de cheminements doux le traversant et reliant les rives du Dardailhon (déjà pourvus de déplacements doux) au chemin des Horts.

Comme ce chemin débouche sur la rue de l'Occitanie (route de Valergues), elle-même déjà équipée en déplacements doux, il est cohérent et nécessaire d'équiper le chemin des Horts pour compléter le circuit.

2. DESCRIPTIF DU PROJET

Monsieur Fenoy explique que le projet a été présenté sous forme de 3 tronçons baptisés :

- ✕ Le tronçon n° 1 de 140 ml entre la rue de l'Occitanie et le n° 142, qui consiste à supprimer un bout de trottoir non conforme (60 cm de largeur) et de peindre au sol une piste de 2,40 ml de large pour déplacements doux piétons et vélos ;
- ✕ Le tronçon n° 2 de 125 ml entre le n° 142 et la rue du Château d'Eau, qui consiste à remettre en état un trottoir de 1,50 ml de largeur avec revêtement en béton désactivé pour piétons et de peindre au sol en pied de trottoir une piste cyclable ;
- ✕ Le tronçon n° 3 de 125 ml entre la rue du Château d'Eau et l'impasse des Caniès, qui consiste à construire un tronçon de trottoir inexistant sur 23 ml de longueur pour le raccorder de part et d'autre aux trottoirs existants, et de peindre au sol en pied de trottoir une piste cyclable.

3. MONTANT ESTIME DE L'OPERATION

Ces travaux permettent le raccordement des déplacements doux sur ceux de la rue du Château d'Eau récemment aménagés, ainsi que sur ceux du lotissement des Horts.

Monsieur Fenoy indique que le projet s'élève à la somme de 63 768,00 € H.T. soit 76 521,60 € T.T.C, montant pour lequel la commune sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des différents partenaires institutionnels : Etat (30% au titre de la DSIL 2019), la Région (15%), le Département (15%) et la CCPL (20%).

Le conseil est invité à délibérer.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Tinel demande comment sera organisé le stationnement au chemin des Horts.

Monsieur Fenoy répond que l'idée est de réserver un côté entier au stationnement et dédier l'autre côté à un cheminement piétons.

4-3) Demandes de subventions à l'Etat (au titre de la DSIL 2019 - dotation de soutien à l'investissement local), à la Région et au Conseil Départemental de l'Hérault pour l'équipement numérique de l'école élémentaire Gustave Courbet : le numérique à l'école (création d'une classe numérique dédiée pour l'école élémentaire Courbet)

Rapporteur : Monsieur Jean CHARPENTIER

1. CONTEXTE

Monsieur Charpentier rappelle que l'école élémentaire d'une superficie de **2170 m²** a été construite en octobre 2000. La première extension date de 2012. Elle est à ce jour composée de **11 classes** et accueille environ **270 enfants**.

Un projet d'une deuxième extension est en cours. Il consiste à agrandir l'école afin de réaliser deux salles de classes supplémentaires, une salle et un bureau dédiés au péri et à l'extra-scolaire ainsi que des aménagements extérieurs.

Dans l'école actuelle, une pièce de 48 m² est à ce jour occupé par le service périscolaire et extrascolaire. Dans le cadre de l'extension en cours, le service périscolaire et extrascolaire va s'installer dans des locaux nouvellement créés et laisser ainsi cette pièce vacante.

De fait, la collectivité désire modifier la destination de cette salle afin de créer une salle informatique/numérique qui permettra d'initier tous les élèves de l'école élémentaire Gustave Courbet à l'outil informatique.

Ce changement de destination des lieux a été pris en concertation avec l'équipe enseignante et pédagogique de l'école. L'informatique est un besoin inscrit au programme éducatif.

2. DESCRIPTIF DE L'EQUIPEMENT NUMERIQUE SOUHAITE ET OBJECTIFS VISES

La salle informatique sera équipée de 18 postes élèves, un serveur, un tableau numérique pour l'instituteur avec un poste dédié.

Un nombre important de poste est préconisé afin d'optimiser le temps de travail en salle informatique et de ne pas surcharger les élèves sur un seul écran ou diviser la classe en groupe pour travailler.

Pour éviter d'alourdir la gestion de la maintenance ou les investissements de renouvellement de poste sur le long terme, la solution poste client/métier serveur a été retenue. Cela permettra un déploiement automatisé des applicatifs éducatif et de bureautique.

La configuration du réseau sera conforme aux prérequis de l'éducation nationale.

Les enseignants et les élèves disposeront d'identifiants qui leur permettront de se connecter sur leur session (applicatif, travaux) de n'importe quel poste du parc informatique, La mise en place de l'itinérance comprendra des profils utilisateurs de 3 types : administrateur / administrateur professeur / élèves (environnement restreint). Le profil administrateur professeur permet le contrôle en temps réel des utilisateurs élèves.

La commune dispose sur son territoire d'une connexion VDSL, (50 mégabits / seconde, Haut débit).

Dès lors, l'abonnement sera modifié afin d'apporter une connexion permettant l'exploitation fluide d'internet et sécurisée avec la mise en place d'un proxy fourni par notre fournisseur d'accès.

Cette future installation participera également aux objectifs qui suivent :

- - favoriser l'acquisition par les élèves de compétences numériques ;
- - développer les usages du numérique à l'école mais aussi autour de l'école, notamment pendant les activités périscolaires ;
 - - favoriser la connexion et l'accès à la culture numérique ;
- - favoriser le lien entre les apprentissages scolaires et les activités éducatives et/ou périscolaires (contribuer à l'enrichissement des PEDT par exemple)

3 .MONTANT ESTIMATIF DES DEPENSES ET PLAN DE FINANCEMENT ENVISAGE

MONTANT ESTIMATIF DE L'OPERATION

DEPENSES EN € HT	MONTANT TOTAL DU PROJET
I. Equipements numériques	17 500 €
II. Travaux électriques (réalisés en régie)	1 000 €
Total des dépenses H.T	18 500 €
Total des dépenses TTC	22 200 €

PLAN DE FINANCEMENT ET CALENDRIER PREVISIONNEL DES TRAVAUX

	Montant HT €	TAUX (%)
Coût total	22 200 €	
Subventions		
Etat (DSIL)	5 550 €	30%
Région	5 550 €	30%
Département	3 700 €	20%
Autofinancement	3 700 €	20%

Les travaux d'équipement pour la classe numérique s'effectueront sur la fin du premier semestre 2019, à réception du chantier de l'extension l'école prévu pour fin mars.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean CHARPENTIER, le conseil est invité à se prononcer pour :
 -approuver le projet d'aménagement numérique de l'école élémentaire Gustave Courbet,
 -solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat (DSIL 2019), de la Région Occitanie et du conseil départemental de l'Hérault.

Adopté à l'unanimité.

*Monsieur Tinel demande si ce projet fait partie de l'extension de l'école Gustave Courbet.
 Monsieur le Maire répond par la négative et indique que c'est la salle actuelle du périscolaire qui sera utilisée pour l'équipement numérique.*

4-4) Demande de subvention pour l'équipement numérique de la bibliothèque au Conseil Départemental de l'Hérault

Rapporteur : Mme PELLET-LAPORTE

PREAMBULE

Madame PELLET-LAPORTE rappelle que par délibération en date du 24 septembre 2018, le conseil municipal a approuvé le projet d'aménagement de la bibliothèque municipale qui comprenait le mobilier et l'équipement numérique.

Dans la même ligne de pensée que pour les travaux de réhabilitation du bâtiment, la commune est soucieuse d'aménager sa bibliothèque dans un souci de fonctionnalité, d'accessibilité, de linéarité, de modularité et d'esthétique, en résonance avec l'espace qu'offre le lieu : traversant, très lumineux avec de beaux volumes et un sol uniforme, souple dans les tons gris et neutres.

Cette deuxième phase est donc essentielle pour concrétiser l'ambition de la commune à travers ce projet bibliothèque, lieu de consultation, de recherche et de prêt mais pas seulement et dans tous les cas dans une atmosphère attrayante et apaisante.

La partie équipement numérique doit faire l'objet d'une demande de financement séparée. Par conséquent, les dépenses d'équipement liées au numérique sont formalisées ci-dessous et intégrées dans un dossier distinct.

1. DESCRIPTIF DU MATERIEL NUMERIQUE SOUHAITE

Mme Pellet-Laporte présente le descriptif des équipements numériques envisagés propre à la bibliothèque, à savoir:

- Un poste informatique pour l'accueil, à usage interne et permettant la mutualisation avec le réseau intercommunal des bibliothèques, ainsi qu'un pack Microsoft Office.
- Une douchette (et son câble d'alimentation) permettant la lecture des codes-barres, afin de permettre un codage des ouvrages.
- Deux ordinateurs en accès libre destinés aux usagers.
- L'espace enfant sera également dédié à un espace de projection et sera équipé d'un vidéoprojecteur, d'enceintes murales, le tout relié à un ampli et un lecteur multi-sources.

2. MONTANT ESTIMATIF DES DEPENSES ET PLAN DE FINANCEMENT ENVISAGE

➤ POSTES INFORMATIQUES & MICROSOFT OFFICE.....	2 156,82 € H.T.
➤ VIDÉO-PROJECTION	2 719,00 € H.T.
➤ AMPLI & ENCEINTES	1 721,32 € H.T.
➤ DOUCHETTE.....	85,78 € H.T.
TOTAL H.T.	6 682,92 €
TVA 20%	1 336,58 €
TOTAL TTC.	8 019.50 €

PLAN DE FINANCEMENT

➤ CONSEIL DÉPARTEMENTAL (50%).....	3 341,46 €
➤ FONDS PROPRES	3 341,46 €
TOTAL TTC.	6 682,92 € H.T.
TOTAL H.T.	8 019.50 €

Après avoir entendu l'exposé de Mme PELLET-LAPORTE, le conseil est invité à se prononcer pour :

- approuver le projet d'aménagement numérique de la bibliothèque,
- solliciter la subvention la plus élevée possible auprès du conseil départemental de l'Hérault

Adopté à l'unanimité.

4-5) Demande de subvention à l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (étude aménagement et valorisation du centre-ville - requalification des bâtis communaux anciens et aménagements urbains - opération Bourg-Centre)

Rapporteur : Mr FENOY

PREAMBULE

Par délibération en date du 24 septembre 2018, la commune a délibéré et approuvé à l'unanimité la demande de subvention pour la réalisation d'études sur la requalification des bâtis anciens communaux qui s'inscrivent dans le cadre du **dispositif de contractualisation « Bourg-centre » avec la Région**.

Cette opération pourrait éventuellement être financée par l'Etat grâce à la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL 2019).

Par conséquent, Monsieur FENOY rappelle les grandes lignes de l'étude à réaliser pour la commune de Lunel-Viel.

1. CONTEXTE

La commune de Lunel-Viel est une commune péri-urbaine, identifiée comme un « pôle principal » de l'intercommunalité et répondant ainsi à la notion de centre-bourg.

Située à équidistance entre les agglomérations de Nîmes et Montpellier (20 kms), traversée d'Est en Ouest par des axes de transports importants (RN113, ligne avec gare SNCF, autoroute A9), la commune de Lunel-Viel occupe une position géographique stratégique.

De 2008 à 2018, la population de Lunel-Viel est passée de 3300 à 3900 habitants. Si l'on observe à Lunel-Viel les mêmes évolutions que dans nombre de villages d'Occitanie (forte croissance démographique, doublement des surfaces urbanisées au cours des 40 dernières années), elles sont rendues plus aiguës par la proximité des deux métropoles Nîmes et Montpellier, du littoral, et par la situation de la ville au cœur du corridor languedocien. **L'ancien village rural se transforme en bourg péri-urbain ce qui doit amener une réflexion renouvelée sur la préservation et l'évolution des fonctions de centralité.**

A savoir :

- Hiérarchiser le réseau viaire.
- Réduire la circulation automobile.
- Dégager la lisibilité du fonctionnement urbain.
- Renforcer les liaisons inter-quartiers.
- Reformuler le cadre de vie à la faveur des déplacements en modes doux dans un cadre paysager sécurisé.
- Renforcer l'image identitaire que la commune a construite au cours de son évolution.

Le renforcement des lieux de centralités « *le village-centre* » se construit sur les objectifs suivants (certaines actions ont déjà été réalisées dans le cadre d'une étude urbaine initiée en 2010 avec la mise en œuvre d'un schéma directeur d'aménagement) :

-Affirmer les vocations de l'espace public en termes de sociabilité et de fonctionnalité (stationnement, circulation, équipements publics, gestion des commerces...).

-Conforter les lieux attractifs de la commune (parc du château, requalification des bâtis anciens, vétustes ou peu utilisés et valorisation du patrimoine existant ...).

-Requalifier l'emprise de la cave coopérative afin de valoriser la traversée du village. Cette action a déjà été réalisée avec la création d'un nouveau quartier favorisant la mixité sociale (création de logements sociaux et privés avec commerces et services de proximité tout en favorisant les déplacements doux et sécurisés vers les équipements majeurs de la commune : écoles, centre-ville ...)

2. DESCRIPTIF DE L'ETUDE ENVISAGEE

• Etude pré-opérationnelle :

Pour mémoire, les actions issues de l'étude urbaine initiale de 2010 ont déjà été menées :

- déménagement de l'école Jules Ferry du centre-ville, extension de l'école Gustave Courbet
- modification du plan de circulation et travaux de voirie : généralisation des sens uniques dans les rues étroites, zones de rencontre, modification des sens de circulation...
- réalisation de nombreux itinéraires piétons et cyclables, en centre-ville et en périphérie (la boucle verte, en cours de réalisation)
- requalification de la RN 113 (2 tranches réalisées)

- création de nouveaux quartiers (avec création de logements supplémentaires, incluant une proportion de logements sociaux)

De nombreuses actions prévues par le plan de référence ont donc été menées à bien.

Il convient aujourd'hui d'actualiser la politique urbaine par une réflexion sur la fonction de centralité, et des actions à engager autour de la problématique de l'usage des bâtiments et espaces publics.

Le maintien de l'attractivité du centre-ville passe par une préservation des fonctions culturelles, de loisir, festives, et nécessite par conséquent de **revaloriser et redynamiser le cœur de ville** par une requalification du bâti ancien dont les usages sont différents aujourd'hui.

Le déménagement de la bibliothèque municipale (actuellement au premier étage de la salle Roux) devenue non conforme en matière d'accessibilité impose l'aménagement d'un nouvel équipement intergénérationnel qui est en cours au rdc de l'ancienne école Jules Ferry située sur la place du 14 juillet. C'est la première phase de valorisation – requalification du bâti ancien qui vient d'être initiée.

Une réflexion globale et d'ensemble doit se poursuivre sur les bâtis anciens du centre-ville qui sont vétustes et/ou peu utilisés : tels que le foyer communal, la maison des associations, la salle Roux, et les locaux inoccupés de Jules Ferry ainsi que leurs abords prenant en compte les commerces de proximité qui doivent être associés à la démarche de revalorisation du cœur de ville.

Cette étude préalable à caractère stratégique permettra la définition d'un projet global sur les bâtis et les aménagements urbains avec pour finalité l'élaboration d'un plan d'actions pluriannuel

3. BUDGET ET FINANCEMENT

- DÉPENSES ESTIMEES

ETUDE PRE-OPERATIONNELLE.....60 000,00 € H.T.

- PLAN DE FINANCEMENT

	Montant HT €	TAUX (%)
Coût total	60 000	
Subventions		
Etat (DSIL)	18 000	30%
Région	15 000	25%
Département	15 000	25%
Soit	48 000	60%
Autofinancement	12 000	

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur FENOY, le conseil est invité à se prononcer pour :
-solliciter la subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat (au titre de la DSIL 2019).

Adopté à l'unanimité.

5 - INTERCOMMUNALITE

5-1) Renouvellement de la convention de mise à disposition du service commun commande publique - affaires juridiques - assurances de la Communauté des Communes du Pays de Lunel - Autorisation de signature de la convention

Rapporteur : Mr CHARPENTIER

Monsieur Charpentier rappelle à l'assemblée la délibération n° 11/2015 en date du 2 février 2015, par laquelle le conseil municipal avait décidé à l'unanimité d'adhérer au service commun « commande publique – affaires juridiques – assurances » (mis en place par la CCPL à compter du 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 3 ans).

Une première convention avait été conclue pour une durée de 3 ans du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015. Par avenant du 11 décembre 2014, les modalités de facturation de l'utilisation du service ont été modifiées.

Monsieur le Maire rappelle également la délibération en date du 8 février 2016, par laquelle le conseil municipal avait décidé, à l'unanimité, de renouveler la convention de mise à disposition, pour une durée identique, soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler ladite convention pour une durée de 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021, et selon les mêmes conditions.

Monsieur le Maire propose au conseil :

- de renouveler la convention de mise à disposition du service commun « commande publique – affaires juridiques – assurances » pour une durée de 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021, dans les mêmes conditions,
- de l'autoriser à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

5-2) Renouvellement de la convention de prêt de matériel avec la Communauté des Communes du Pays de Lunel

Rapporteur : Mr CHARPENTIER

Monsieur le Maire rappelle que le conseil de communauté de la CCPL s'est prononcé, par délibérations successives, en faveur de la mise en place et du maintien du prêt de matériel appartenant à la Communauté de Communes du Pays de Lunel.

En effet, par la mise à disposition ponctuelle de moyens techniques, matériels et humains, la Communauté de Communes du Pays de Lunel marque sa volonté de soutenir les actions de promotion et d'animation des communes sur le territoire.

Ainsi, la Communauté de Communes du Pays de Lunel met à disposition des communes, à titre ponctuel, le matériel suivant :

Quantité	Matériel	Caractéristiques
100	Toulousaines	Barrières de sécurité aux dimensions standard (1,10x1,90)
77	barrières taurines	Barrières aux dimensions unitaires suivantes : 1,90x3,00
2	Remorques	Pour le transport des barrières taurines
100	Grilles d'affichage	Pour expositions 2,00x1,00
40	Tables rondes	Bois, diamètre de 1,50m
80	Tables rectangulaires	Bois, coins arrondis, 0,80x2,20
270	Chaises coques	Moulée plastique, noires
700	Chaises pliantes	Métallique, noire
10	Tribunes taurines	20 places assises
1	Estrade basse	Superficie de 17m ²
1	Podium roulant	Superficie de 45m ²
4	Chapiteaux	Superficie de 60m ² (5x12)
3	Chapiteaux	Superficie de 40m ² (5x8)

La précédente convention arrivant à échéance, il est proposé de conclure une nouvelle convention de prêt de matériel avec les communes intéressées, membres de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021.

Cette convention prévoit les engagements respectifs de la commune et de la Communauté de Communes (modalités de mise à disposition, responsabilités, assurances...) ainsi que les modalités de facturation lorsque le prêt nécessite l'assistance du personnel technique de la Communauté de Communes.

Il est rappelé que pour effectuer leurs réservations, les communes doivent compléter une fiche de demande de prêt standard.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver le renouvellement de la convention de prêt de matériel avec la CCPL dans les conditions susmentionnées,

- de l'autoriser à signer la convention de prêt de matériel, ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

6 - CITOYENNETE / SOCIAL / SOLIDARITÉ :

6-1) Motion d'appel à la défense de la loi de 1905

Rapporteur : Mr CHARPENTIER

- considérant que la loi de 1905 est à la base de la République, loi permettant à chacun d'exercer ses convictions religieuses ou philosophiques sans que les institutions de l'Etat ne viennent interférer, en condamnant ou en favorisant tel ou tel culte ;
- considérant que la loi de 1905 repose sur deux principes essentiels que doit mettre en œuvre la République pour garantir à tous la liberté de conscience : la non-reconnaissance des cultes et le non-financement des religions.

Monsieur le maire précise que le projet d'Emmanuel Macron remet précisément en cause ces deux principes essentiels. Par le biais d'une fiscalité dérogatoire, il mettrait, en effet, en place un financement public déguisé des cultes. Serait aussi donné un « label gouvernemental » à certains cultes reconnus, qui pourraient ainsi bénéficier d'aides financières et matérielles ;

- considérant que les communes et les Maires sont les garants, non seulement des besoins de la population, des services publics, mais également des structures républicaines laïques et cela depuis deux siècles ;
- considérant que nous ne souhaitons pas, en plus des problèmes actuels des communes, avoir à gérer des problèmes d'ordre communautaire ou religieux ;
- considérant que notre modèle républicain, malgré ses limites, a fait ses preuves ;

Monsieur le maire propose au conseil municipal :

- de se prononcer contre le projet du Président Emmanuel Macron et de son gouvernement de modifier ou supprimer une partie de la loi de 1905 (un tiers dans le cas présent), sous quelque prétexte que ce soit.

Dans l'éventualité d'une remise en cause de loi de séparation de l'Église et l'État, le conseil municipal adopte à l'unanimité la motion d'appel à la défense de la loi de 1905.

*Monsieur Tinel interroge monsieur le Maire sur la position de monsieur Patrick Vignal, député sur ce sujet.
Monsieur le Maire répond que monsieur Patrick Vignal est contre.*

7 - COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

Rapporteur : Mr CHARPENTIER

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal :

- 🚩 La décision n° 58/2018, en date du 30 novembre 2018, ayant pour objet « Location d'un appartement situé 23 rue André Auguste (rez-de-chaussée) 34400 LUNEL-VIEL - Conclusion d'un contrat de location », par laquelle il décide de conclure un contrat de location avec monsieur TEMDJIRT Hacène à compter du 30 novembre 2018 pour une durée de 3 ans sous réserve de reconduction ou de renouvellement. Le contrat prend effet à compter de sa signature. Le montant du loyer mensuel est fixé à 360,12 € et sera révisé chaque année à la date d'anniversaire du contrat en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE (3^{ème} trimestre). Paiement périodique des charges sans provision : TEOM lissée sur chaque mois soit 6,00 €/mois.
- 🚩 La décision n° 59/2018, en date du 7 décembre 2018, ayant pour objet « Aménagement bibliothèque dans l'ancienne école Jules Ferry - Lot 3 plâtrerie et faux plafonds (conclusion d'un avenant n° 1 au marché n° 2018tr09-3 conclu selon procédure adaptée) », par laquelle il décide de conclure, avec l'entreprise EIRL TFP TEISSIER Grégory un avenant n°1 au marché n° 2018TR09-3, pour prise en compte de travaux complémentaires ayant généré une augmentation de la masse des travaux, apparus en cours des travaux relatifs à l'opération « Aménagement bibliothèque dans l'ancienne école Jules Ferry – Lot 3 : Plâtrerie et faux plafonds ». L'avenant n°1 au marché n° 2018TR09-3 prend en compte les modifications ci-dessus

énoncées et entraîne une augmentation du montant initial du marché ; ainsi l'incidence financière de l'avenant n°1 d'un montant de 1 400,00 € HT soit 1 680,00 € TTC, porte le montant du marché initial à la somme de 16 230,89 € HT soit 19 477,06 € TTC.

- ✚ La décision n° 60/2018, en date du 10 décembre 2018, ayant pour objet « opération déplacements doux avenue du Parc « de le Poste à l'Hôtel de Ville » - Signature d'un marché passé en procédure adaptée en application de l'article 27 et 59 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés publics », par laquelle il décide d'attribuer le marché de travaux Opération déplacements doux avenue du Parc « de la Poste à l'Hôtel de Ville » à la société SAS COLAS MIDI MEDITERRANEE. Le marché prendra effet à compter de la notification à l'attributaire. Le montant du marché attribué est fixé à 88 584,80 € HT – 106 301,76€ TTC.
- ✚ La décision n° 61/2018, en date du 12 novembre 2018, ayant pour objet « Aménagement bibliothèque dans l'ancienne école Jules Ferry - Lot 4 sol - faïences - peinture - Conclusion d'un avenant n° 1 au marché n° 2018TR09-4 conclu selon procédure adaptée », par laquelle il décide de conclure, avec l'entreprise SARL JZ BAT 438, un avenant n°1 au marché n° 2018TR09-4, pour prise en compte de travaux complémentaires ayant généré une augmentation de la masse des travaux, apparus en cours des travaux relatifs à l'opération « Aménagement bibliothèque dans l'ancienne école Jules Ferry – Lot 4 : Sol – Faïences – Peinture ». L'avenant n°1 au marché n° 2018TR09-4 prend en compte les modifications ci-dessus énoncées et entraîne une augmentation du montant initial du marché ; ainsi l'incidence financière de l'avenant n°1 d'un montant de 4 230,00 € HT soit 5 076,00 € TTC, porte le montant du marché initial à la somme de 32 354,80 € HT soit, 38 825,76 € TTC.
- ✚ La décision n° 61BIS/2018, en date du 18 décembre 2018, par laquelle il décide d'ester en justice et de désigner la SCP Margall d'Albenas, avocats à la cour, afin de représenter et défendre les intérêts de la commune devant le tribunal correctionnel, dans l'instance opposant la commune à la SCI ELAN, représentée par monsieur Vasile BALAN.
- ✚ La décision n° 62/2018, en date du 12 novembre 2018, ayant pour objet « Extension de l'école élémentaire Gustave Courbet - Lot 13 VRD - Conclusion d'un avenant n° 1 au marché n° 2018TR06-13 conclu selon procédure adaptée », par laquelle il décide de conclure, avec l'entreprise EMF Entreprises un avenant n°1 au marché n° 2018TR06-13, pour prise en compte de travaux complémentaires ayant généré une augmentation de la masse des travaux, apparus en cours des travaux relatifs à l'opération « Extension de l'école élémentaire Gustave Courbet ». L'avenant n°1 au marché n° 2018TR06-13 prend en compte les modifications ci-dessus énoncées et entraîne une augmentation du montant initial du marché ; ainsi l'incidence financière de l'avenant n°1 d'un montant de 2 795,00 € HT soit 3 354,00 € TTC, porte le montant du marché initial à la somme de 103 645,00 € HT soit 124 374,00 € TTC.
- ✚ La décision n° 1/2019, en date du 29 janvier 2019, ayant pour objet « Location d'un appartement situé au logement du Presbytère - Rue Saint Vincent, Passage Jules Ferry - 34400 LUNEL VIEL - Signature d'un contrat de location », par laquelle il décide de conclure un contrat de location avec MME DUMENIL Stéphanie, à compter du 30/01/2019 au 29/01/2020 pour une durée d'un an, avec possibilité de renouvellement pour la même durée. Le contrat prend effet à compter de sa notification. Le montant du loyer mensuel est fixé à 276,88 € et sera révisé chaque année à la date d'anniversaire du contrat en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE. Les charges récupérables feront l'objet de provisions périodiques payables en même temps que le loyer. La provision périodique est fixée actuellement à 30,00 € / mois.
- ✚ La décision n° 2/2019, en date du 30 janvier 2019, ayant pour objet « Extension de l'école élémentaire Gustave Courbet - Lot 7 menuiserie intérieures », par laquelle il décide de conclure, avec la société SARL ALVAREZ FRERES un avenant n°1 au marché n° 2018TR06-7, pour prise en compte des ajustements de quantité de travaux complémentaires ayant généré une augmentation de la masse des travaux, apparus en cours des travaux relatifs à l'opération extension de l'école élémentaire Gustave Courbet lot 7 menuiseries intérieures . L'avenant n°1 au marché n° 2018TR06-7 prend en compte les modifications ci-dessus énoncées et entraîne une augmentation du montant initial du marché ; ainsi l'incidence financière de l'avenant n°1 d'un montant de 4 531 € HT soit 5 437, 20 € TTC, porte le montant du marché initial à la somme de 14 541, 23 € HT soit 17 449, 48 € TTC.

Le conseil municipal prend acte des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT.

Monsieur Sultan demande l'identité de la personne concernée par la décision n° 61BIS/2018.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de monsieur Balan qui a construit en zone rouge inondable. Suite à une plainte auprès du procureur de la république, monsieur Balan a été contraint de détruire sa construction.

8 - QUESTIONS DIVERSES

QUESTION DE L'OPPOSITION

Question Voirie

De nombreux nids de poule sont présents dans notre agglomération. Les plus préoccupants sont certainement ceux présents sur le pont de la route de St Génès qui enjambe la voie de chemin de fer. La présence de ces nids de poule affecte l'étanchéité du tablier du pont, ce qui en période hivernale peut fortement porter atteinte à l'intégrité même du pont.

Depuis que le département a cédé les routes départementales traversant l'agglomération à la commune, différents ponts, dont celui de la route de St Génès sont, semble-t-il, à la charge de la commune.

Pouvez-vous nous préciser si des travaux de voirie sont envisagés en urgence pour éliminer les différents nids de poule et notamment ceux présents sur le pont de la route de St Génès ? Ainsi que le calendrier de réalisation ?

Monsieur Fenoy répond que la campagne mise en place chaque année (bouchage des nids de poules) a débuté et indique que les bouchages des nids de poules à l'avenue de Saint Genès ont dû débiter le lundi 18 février 2019.

Un chantier a également débuté sur le pont de la route de Saint Genès, où une réfection complète doit être opérée.

Question Signalisation Travaux

Au sujet des travaux de la rue Antoine Roux, entre la Poste et le parvis de la Mairie, pourrait-il y avoir une signalisation installée bien en amont du chantier (au niveau du chemin du Verdier) pour avertir que la rue est barrée ?

Monsieur Fenoy répond qu'en effet un panneau supplémentaire aurait pu être installé. Il ajoute qu'il était possible de tourner dans la rue de la Paix, du Dardaillon et Éric Coulondre pour les automobilistes qui s'étaient engagés dans la rue Antoine Roux. Une réunion avec l'entreprise est programmée. Ce point sera soulevé lors de cette rencontre.

Question équipement : WIFI pour le local de l'opposition

Avant tout, je vous rappelle la question déjà posée lors des questions de l'opposition il y a 4 ans, le 23 février 2015 : « Maintenant que nous avons réceptionné les outils pour la dématérialisation, pouvons-nous avoir un accès WIFI à notre local afin de préparer les conseils municipaux dans de bonnes conditions ? »

Votre réponse fut la suivante : « L'amélioration du réseau Wifi se fera en priorité à la mairie. Nous verrons dans un second temps l'opportunité de l'installation Wifi à la maison des associations, en 2016. »

A priori cette opportunité ne s'est présentée durant les quatre dernières années. Pensez-vous que nous pouvons espérer obtenir le Wifi dans le local de l'opposition avant la fin de cette mandature ?

Monsieur le Maire indique qu'il a l'obligation de fournir un local au groupe de l'opposition, mais aucune obligation quant à l'accès Wifi. Le principal projet relatif au Wifi est la nouvelle installation prévue à la mairie. Il ajoute que le groupe de l'opposition peut, s'il le souhaite, le faire installer à ses frais.

L'ordre du jour étant épuisé et personne n'ayant demandé la parole, la séance est levée à 19h50.

Le Maire
Jean CHARPENTIER

